



HAL
open science

Parrainage et nomination en Bretagne aux **XVe** et **XVIe** siècles

Pierre-Yves Quémener

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Quémener. Parrainage et nomination en Bretagne aux **XVe** et **XVIe** siècles. *Annales de démographie historique*, 2017. hal-03207476

HAL Id: hal-03207476

<https://hal.science/hal-03207476v1>

Submitted on 25 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PARRAINAGE ET NOMINATION EN BRETAGNE AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES

par Pierre-Yves QUEMENER

L'étude du baptême et du parrainage connaît un renouveau important depuis une dizaine d'années grâce au dynamisme du réseau *Patrinus* qui s'est donné pour objectif d'en reconstituer l'histoire¹. Les recherches récentes se sont notamment focalisées sur les équilibres entre les réseaux familiaux et les réseaux sociaux hors parenté (Gourdon, 2015, 25), délaissant en partie les questions délicates du rapport entre le choix du nom et le choix du parrain, à savoir qui détermine l'autre (Pitt-Rivers, 1983; Maurice, 1997). Cette enquête aborde l'histoire du parrainage sous le double aspect des solidarités attendues (solidarités familiales ou de voisinage) et de l'honneur conféré aux parrains et marraines par le mécanisme de la transmission du nom en contrepartie de leur engagement. Les travaux des dernières années ont montré la faiblesse du recours au parrainage intrafamilial au début de l'époque moderne dans plusieurs régions françaises (Berteau *et al.*, 2015; Minvielle, 2015; Couriol, 2015). L'étude sur le parrainage en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles présente donc un double intérêt: d'une part parce que les pratiques du parrainage et de la nomination ont été peu étudiées dans cette région (Croix, 1974, 63; Gourvil, 1984), d'autre part parce que les archives départementales bretonnes possèdent un nombre important de registres paroissiaux des XV^e et XVI^e siècles, ce qui permet de développer

l'analyse sur des corpus documentaires significatifs datant de la fin de l'époque médiévale. L'ampleur des thématiques abordées et la diversité des pratiques rencontrées imposent l'élaboration de multiples études locales ou régionales et c'est dans cette perspective que je me propose de présenter le cas breton aux XV^e et XVI^e siècles. À partir de l'examen de quelques registres de baptêmes de cette période, dont celui de Roz-Landrieux, ouvert en 1451, il s'agit d'apporter un éclairage particulier sur les pratiques observées en Bretagne avant la mise en œuvre de la réforme catholique du XVII^e siècle.

On verra dans un premier temps quel était le profil social des parrains et marraines à la fin du Moyen Âge: que peut-on dire de leur rôle religieux et de leur fonction sociale? À quel moment devenait-on parrain et pour combien de temps? Existait-il une norme qui fixait leur nombre et, le cas échéant, comment a-t-elle évolué? Le second dossier abordera la question du parrainage intrafamilial. La pratique était encore quasiment inexistante en Bretagne au début du XVI^e siècle. Elle se développe dans la seconde moitié du siècle et marque probablement le déclin de la fonction traditionnelle du compéage. On examinera en dernier lieu la teneur du lien entre parrainage et nomination: l'attribution du nom est à la fois marqueur social et expression d'un vœu sur le devenir de l'enfant. En raison du carac-

tère normatif de la transmission du nom du parrain au filleul, le souhait des parents pour un nom particulier pouvait être un critère déterminant de la sélection des futurs compères et commères.

LES SOURCES

La Bretagne est particulièrement riche en registres paroissiaux des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles puisqu'elle a conservé 149 séries antérieures à 1539 sur les 290 qui ont été recensées à l'échelon national (Isbled, 2011, 67). Cette profusion résulte de diverses ordonnances prises par des évêques bretons, dès le début du ^{xv}^e siècle, imposant la tenue systématique de registres de baptêmes dans les paroisses de leur ressort: en 1406 à Nantes, en 1421 à Saint-Brieuc, en 1446 à Dol et à Saint-Malo, en 1464 à Rennes (Le Mée, 1975, 436). Les plus anciens registres qui nous sont parvenus proviennent de ces évêchés: Roz-Landrieux (1451) et Lanloup (1472) pour l'évêché de Dol; Savenay (1464), Marsac (1465), Nantes Saint-Nicolas (1467) et Pannecé (1476) pour Nantes; Beignon (1502) pour Saint-Malo ou Louvigné de Bais (1490) pour Rennes (Bourde de la Rougerie, 1921; Rosenzweig, 1881, xi; Maître, 1892, vii).

Cette étude se fonde sur l'analyse des registres de baptêmes de cinq paroisses bretonnes. Deux d'entre elles – Roz-Landrieux et Beignon – se situent en Haute Bretagne, dans la partie orientale de la péninsule, appelée également *pays gallo*, où l'on parle une variante du français. Locmaria se trouve en Basse Bretagne, en *pays bretonnant*, tandis que Bignan et Plumelec sont localisées sur l'ancienne frontière linguistique, mais dans une zone où l'on parlait encore le breton au ^{xvi}^e siècle.

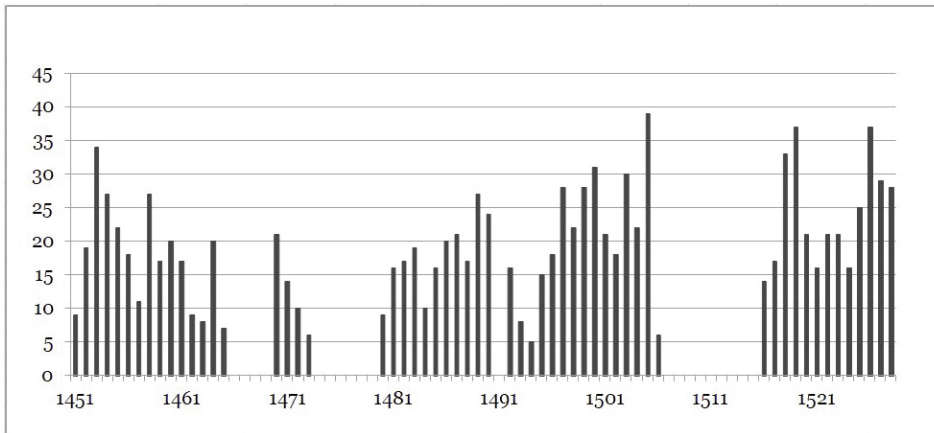
Roz-Landrieux: baptêmes 1451-1528

Roz-Landrieux relevait autrefois de l'évêché de Dol, à l'extrémité nord-est du duché, aux portes du Cotentin. Le premier registre de baptême de la paroisse est composé de 63 feuillets de papier (années 1451 à 1506) et de 25 feuillets de parchemin (années 1516 à 1528), dont plusieurs sont aujourd'hui déchirés ou vierges. Après 1528, les registres sont interrompus pendant une soixantaine d'années pour ne reprendre qu'en 1587, pour les sépultures, et en 1592, pour les baptêmes et mariages. À l'intérieur même du premier volume, il existe des lacunes importantes: de 1466 à 1469, de 1474 à 1479 et de 1506 à 1515. D'une période à l'autre, il y a eu, semble-t-il, interruption momentanée de la tenue des registres avant qu'ils ne soient repris quelques années plus tard exactement à la même page². En outre, certaines années sont bien moins fournies que d'autres, avec un nombre annuel de naissances qui varie entre 5 et 40. En 1480, lorsque Dom Harens reprend à son compte la tenue du registre des baptêmes délaissé depuis plusieurs années, il se montre particulièrement novateur en adoptant une rédaction des actes en français, anticipant de plus de cinquante ans le fameux arrêt de Villers-Cotterêts qui prescrit, en 1539, l'usage du français dans tous les documents officiels³. Pendant quatre années, les registres de Roz-Landrieux vont ainsi être tenus en français avant que dom Harens revienne finalement au latin, en 1484.

Beignon: baptêmes 1502-1599

Beignon formait avec le bourg de Saint-Malo-de-Beignon une paroisse de taille importante située à l'extrême sud de l'ancien évêché de Saint-Malo,

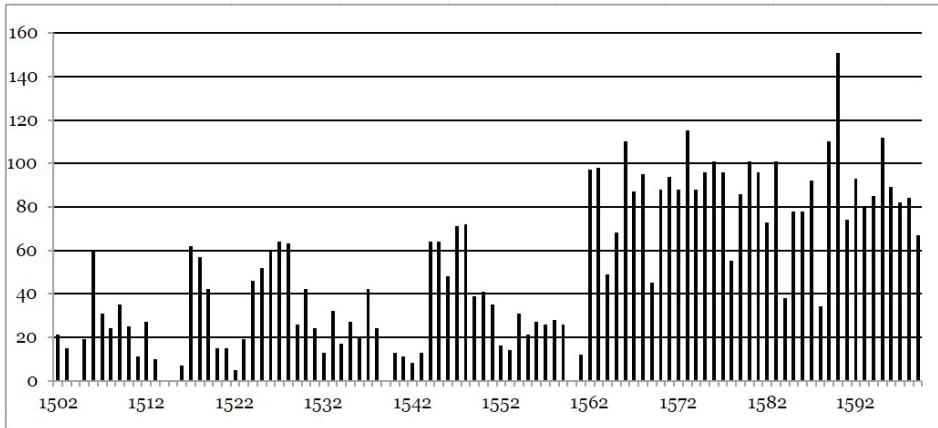
Fig.1 Distribution du nombre de baptêmes à Roz-Landrioux de 1451 à 1528



actuellement dans le département du Morbihan. Quoique son territoire fût composé d'une grande étendue de landes et de terres généralement mauvaises (Marteville, 1843, 79; Marteville, 1845, 830), elle était néanmoins située sur des axes de communication importants qui reliaient Rennes à Ploërmel et Saint-Malo à Redon. François Thomé, évêque de 1573 à 1586, promut l'établissement de plusieurs foires annuelles dans cette paroisse, qui était aussi un lieu de résidence pour les évêques malouins: « Saint-Malo-de Beignon est une fort bonne ville près laquelle est le lieu de Beignon, qui est un gros et bon bourg assis en bon et fertile pays, lesdites ville et bourg estant de grande estendue et où passent, séjournent et repassent chacun jour plusieurs marchands et autres allans et venans de plusieurs pays » (Guillot de Corson, 1876, 370). En 1780, Ogée chiffrait la population à 1 800 communicants (Marteville, 1843, 79) et les registres des baptêmes de cette époque indiquent une moyenne de 64 naissances par an à Beignon et de 9 naissances par an à Saint-Malo-de-Beignon⁴.

Nous avons la chance de disposer pour cette paroisse de registres de baptêmes importants pour le XVI^e siècle: plus de 5 000 actes de 1502 à 1599⁵. Les actes sont rédigés en français dès l'ouverture des registres. 68 actes sont toutefois rédigés en latin, éparpillés dans tout le registre mais principalement en 1502-1503 et 1524-1525. L'identité des mères n'est pas mentionnée systématiquement: elle n'est indiquée que dans 783 actes, soit 16% du corpus environ. Le graphique de la figure 2 donne l'impression d'un bond démographique considérable dans les années 1560. Cette impression doit cependant être fortement corrigée car beaucoup d'années sont lacunaires dans la première moitié du XVI^e siècle. Si l'on se fonde sur les années complètes (1517-1519, 1524-1529), on peut estimer que la moyenne des naissances oscillait entre 50 et 60 jusqu'en 1560, pour passer ensuite à une moyenne de 80 à 100 naissances par an jusqu'à la fin du siècle. Nous disposons en outre de registres de sépultures presque complets à partir de 1550 et des registres de mariages à partir de 1570. Les épidémies font parfois des ravages:

Fig. 2 Distribution du nombre de baptêmes à Beignon de 1502 à 1599



on compte ainsi 66 décès en 1560, essentiellement en septembre et octobre; il y en aura 53 en 1578 et 207 en 1597. Parce que la mort frappe aussi les jeunes parents, le nombre des naissances par couple est relativement faible. Ceux de la paroisse ont généralement de deux à quatre enfants. Il semblerait que la forte progression des naissances, à partir de 1562, s'explique par un repeuplement de la paroisse. On relève, en effet, dans les registres de cette époque beaucoup de nouveaux patronymes qui permettent de penser à une installation de nouveaux arrivants, probablement originaires des localités proches, car il s'agit de noms d'origine française que l'on retrouve déjà dans les environs de Beignon. Par ailleurs, la promotion de l'établissement de plusieurs foires annuelles dans la paroisse par François Thomé pourrait signifier que les évêques malouins étaient à l'origine de cette politique de repeuplement.

Locmaria : baptêmes de 1534 à 1556⁶

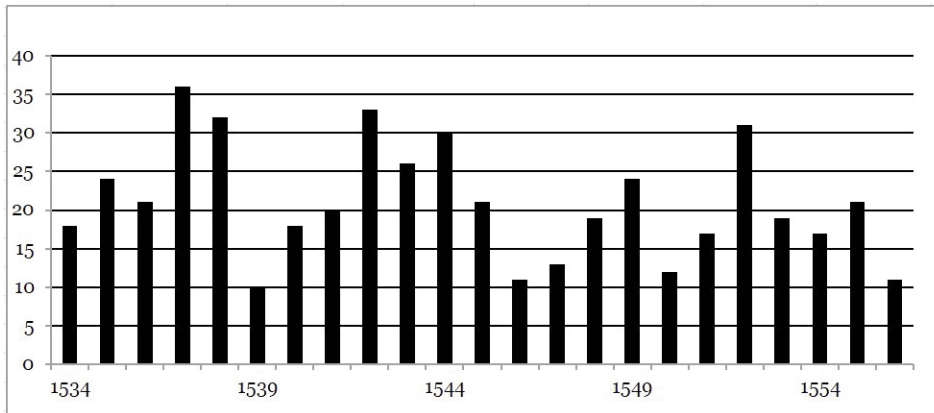
Autrefois paroisse relevant de l'ancien diocèse de Cornouaille, Locmaria

est aujourd'hui un quartier de Quimper, dans le département du Finistère. Il s'agissait, au XVI^e siècle, d'une localité semi-urbaine qui s'était développée sur les rives de l'Odet grâce, notamment, à ses activités de construction navale. Elle comprenait, en outre, une population importante de marins. Les premiers registres de baptêmes de la paroisse couvrent la période 1534-1556 et contiennent 484 actes (tous rédigés en latin à deux exceptions près), ce qui représente en moyenne 21 naissances par an. L'identité de la mère du baptisé n'est pas toujours mentionnée. Elle figure dans 80 % des actes mais, parfois, on ne donne que le nom de baptême (19 % des occurrences pour lesquelles le nom de la mère est indiqué).

Bignan : baptêmes de 1530 à 1591⁷

Bignan est aujourd'hui une commune morbihannaise proche de Locminé. Elle dépendait sous l'Ancien Régime de l'évêché de Vannes et comptait 2 500 communiantes avant la Révolution (Marteville, 1843, 86). Ses registres de

Fig 3 Distribution du nombre de baptêmes à Locmaria de 1534 à 1556



baptêmes débutent en 1530 et se suivent presque sans interruption jusqu'en 1591 (2 561 actes pour cette période). Ils ne reprennent qu'en 1599 et il est vraisemblable que les troubles de la guerre de la Ligue soient à l'origine de cette interruption⁸. Les registres sont ensuite très lacunaires jusqu'en 1616. Le graphique de la figure 4 présente la distribution du nombre de baptêmes dans la paroisse jusqu'en 1640. La reprise démographique s'y produit un peu plus tôt qu'à Beignon, à partir de l'année 1548 précisément. Comme dans la plupart des paroisses du *pays bretonnant* où le français n'était pas connu de tous les scribes, les registres furent tenus en latin bien après l'arrêt de Villers-Cotterêts : à Bignan, ils le seront jusqu'en 1591 et ce n'est qu'à la reprise du registre, en 1599, que les actes furent rédigés en français. L'identité des mères n'était généralement pas renseignée avant 1540. La mention figure progressivement dans les actes et devient systématique à partir de 1549.

Plumelec: baptêmes de 1572 à 1638

Située à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Bignan, Plumelec relevait

également de l'évêché de Vannes et comptait 2 000 communiant à la fin du XVIII^e siècle (Marteville, 1845, 357). Les premiers registres de baptêmes commencent en 1572 et sont ininterrompus jusqu'en 1614. Ils sont rédigés en français dès l'origine. L'identité de la mère est toujours mentionnée. La paroisse semble avoir fortement souffert d'une épidémie de peste mentionnée en 1587 et en 1588. Du point de vue de la nomination, les registres du tout début du XVII^e siècle sont particulièrement intéressants pour les commentaires apportés par le rédacteur lorsque l'enfant recevait le nom de son parrain ou de sa marraine : le 23 janvier 1611, Vincent le Floc fut nommé « au nom de Dieu et de monsieur Saint Vincent auquel jour il fut né » ; le 25 avril 1612, Marquise Marot fut baptisée « le jour de feste monsieur Saint Marc » et le rédacteur précise que « le nom fut baillé audict Saint Marc » ; le 29 juin 1612, Perrine Gicquel fut baptisée « le jour de la feste de monsieur Saint Pierre » et « elle eut nom Perrine au nom de monsieur Saint Pierre ».

Fig. 4 Distribution du nombre de baptêmes à Bignan de 1530 à 1640

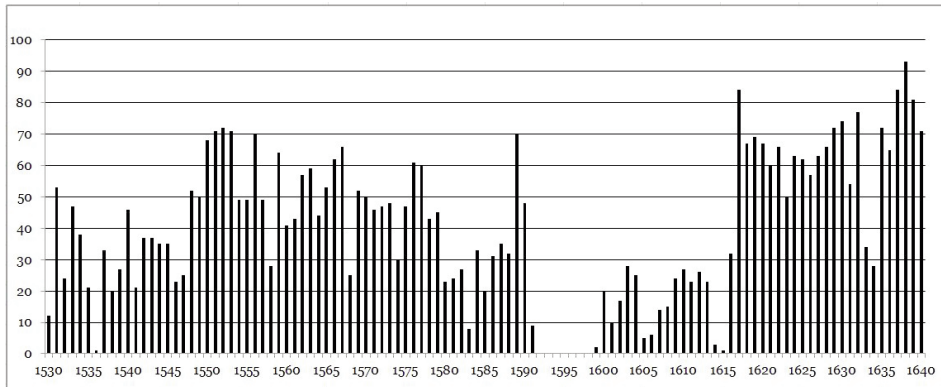
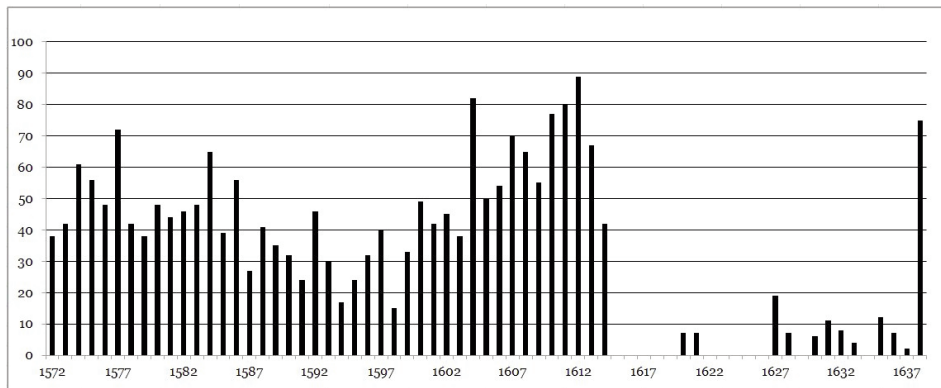


Fig. 5 Distribution du nombre de baptêmes à Plumelec de 1572 à 1638



Dans l'ensemble, ces registres n'apportent généralement pas de précisions sur les liens de parenté éventuels entre les parrains et marraines et les parents du baptisé. L'honorabilité est en revanche toujours soulignée par un titre ou une fonction lorsque le participant est membre de la noblesse ou du clergé. En outre, l'identité de la marraine est souvent précisée par une référence au conjoint (épouse ou veuve) ou au père (si elle n'est pas encore mariée). Le tableau 1 récapitule les données principales des différents échantillons. Ils ont été sélectionnés en fonction de leur

ancienneté (Roz-Landrieux pour le *pays gallo* et Locmaria pour le *pays bretonnant*) ou en raison du volume d'actes disponibles sur une période longue (Beignon, Bignan et Plumelec), ce qui facilite l'analyse des évolutions.

ÊTRE PARRAIN AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES

Le rôle des parrains: obligations et usages

De ce point de vue, les registres de baptêmes n'apportent aucun élément

PARRAINAGE ET NOMINATION EN BRETAGNE AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLESTab. 1 *Les registres paroissiaux étudiés*

Paroisse	Dates	Nbre Actes	Lacunes	Nbre Années	Nbre Moyen
Roz-Landrieux (35)	1451-1528	1 135	1466-1469, 1474-1479, 1506-1515	56	20
Locmaria (29)	1534-1556	484	Aucune	23	21
Beignon (56)	1502-1599	5 005	Registres souvent partiels de 1502 à 1545. Lacunes en 1560-1561.	74,75	67
Bignan (56)	1530-1591	2 561	Lacunes partielles en 1530, 1536, 1583 et 1591	57	45
Plumelec (56)	1572-1638	2 208	Lacunes partielles ou totales de 1615 à 1637	46	48

d'explication. Au XVI^e siècle, ils se bornent généralement à indiquer le nom de l'enfant et celui de ses parents (le nom de la mère est quelquefois omis, nous venons de le voir), le jour du baptême et l'identité des parrains et marraines. Les textes de l'autorité ecclésiastique rappellent régulièrement la fonction religieuse du parrainage, inchangée depuis son institution : « Ils [les parrains] étoient comme des surveillans qui devoient instruire ou faire instruire leurs filleuls de ce qui regarde la religion, et veiller à ce qu'ils ne s'écartassent pas de la Foi, et qu'ils fussent élevés dans la crainte du Seigneur » (Babin, 1735, 292).

Dans quelle mesure cette fonction religieuse était-elle assumée au Moyen Âge ? Nos sources s'en font rarement l'écho. Nous savons toutefois qu'elle n'était plus guère mise en pratique au début du XVIII^e siècle, du moins dans les élites : « Qu'on ne dise point que les Loix Ecclésiastiques, qui imposoient aux Parains l'obligation de veiller à l'instruction et sur la conduite de leurs filleuls, ne sont plus en vigueur, et qu'elles sont abrogées par le non-usage, puisque les Parains qui sont gens de bien ne s'embarrassent point aujourd'hui ni de l'instruction, ni de la conduite de leurs filleuls. [...] Quand même les anciennes loix que nous avons

citées n'auroient pas été renouvelées, les obligations des Parains ne subsiteroient pas moins, parce qu'elles naissent de ce que les Parains ont été faits Pères spirituels et cautions de leurs filleuls. [...] L'exemple des gens de bien qui négligent entièrement l'instruction de leurs filleuls n'est pas une règle, ils ne sont pas impeccables, et ils peuvent se trouver en des circonstances où cette obligation cesse, leurs filleuls ayant des parens qui veillent à leur instruction et sur leur conduite, car alors cette obligation cesse à l'égard des Parains et Maraines, suivant l'esprit des derniers Conciles, qui marquent que cette obligation n'a lieu que dans le besoin, c'est-à-dire au défaut du père et de la mère de l'enfant » (Babin, 1735, 301).

Parallèlement à cette fonction religieuse dont on peut douter qu'elle ait été souvent pratiquée avec assiduité, le parrain exerçait un rôle social important dans la communauté, en particulier vis-à-vis de son compère. Les relations de compépage se fondaient sur une estime réciproque : « En signe d'amour avoit ledit Perrin baillé audit Baillevache un denier à Dieu d'estre son compere du premier enfant qu'il aroit », rapporte une source normande du XIV^e siècle citée par l'historienne Claude Gauvard⁹. L'aspect économique était aussi une composante essentielle du compépage

aux époques médiévale et moderne car les baptêmes engendraient souvent des coûts importants pour les parrains, notamment pour la prise en charge des repas et des cadeaux aux filleuls¹⁰. Il contribuait ainsi à constituer un réseau d'entraide que l'on n'hésitait pas à actionner en cas de nécessité (Gauvard, 1991, 664)¹¹.

Enfin, le parrainage créait une relation affective entre le parrain et son filleul. Il créait de part et d'autre des obligations de respect et d'assistance comparables à celles qui pouvaient exister dans le cadre d'une filiation biologique.

L'âge des parrains et marraines : le cas de Roz-Landrieux

Nos données sont trop parcellaires pour fixer avec précision l'âge moyen des parrains et marraines. Lorsqu'ils se trouvent encore sous l'autorité de leurs parents, les rédacteurs le précisent généralement dans les actes : « Jean Caré fils de Colin Caré » est parrain de Michel Longuone en 1501 et de Gilles Caré en 1503. Il s'agit vraisemblablement de Jean, fils de Colin Caré et Macée Rouynel, né à Roz-Landrieux en 1488. Il avait donc treize ans à son premier parrainage. Guillaume Le Sclancher, fils de Georges et de Jeanne Collet, est né en 1472 ; il est cité comme parrain de Guillemette Bachelot en 1487, alors qu'il est âgé de 15 ans. Anne Benoit, noble demoiselle, fille de Jean Benoit et d'Orfraise de Marches, née en 1460, est citée comme marraine à sept reprises de 1489 à 1523. Du fait du nombre peu élevé d'habitants à Roz-Landrieux, les homonymies sont rares et il est relativement aisé d'identifier les différents parrains et marraines sans grand risque de confusion. Pour apprécier les

fréquences et périodes du parrainage, j'ai sélectionné vingt couples ayant eu au moins deux enfants dans la paroisse et dont les premiers enfants étaient nés après 1518, en relevant toutes les fois où ils avaient été parrains ou marraines (tableau 2).

On constate que, la plupart du temps, le mari ou l'épouse ont été parrain ou marraine avant la naissance de leur premier enfant, ou l'année de la naissance de celui-ci : cela se produit dix fois sur quinze pour les pères et douze fois sur quatorze pour les mères. L'usage courant serait donc d'être au moins une fois parrain ou marraine avant son mariage¹². Dans de nombreux cas, c'est d'ailleurs la seule occasion d'être parrain ou marraine. Certains ne le sont jamais et les causes de cette carence ne peuvent être déterminées ici. Dans quelques cas, il se peut que le couple ne soit pas originaire de la paroisse (les Godefray et de Breil sont d'implantation récente). Pour d'autres, on peut supposer qu'ils n'étaient pas très estimés. Dans les cas étudiés, un déménagement hors de la paroisse est peu envisageable pendant les périodes indiquées, bornées par les dates de naissance des enfants connus.

Les personnes qui sont plus régulièrement sollicitées pour être parrains ou marraines le sont fréquemment cinq ou six fois, généralement à l'époque où elles sont elles-mêmes en âge d'être parents. Certaines familles apparaissent de façon récurrente dans les listes de parrainages. Chez les hommes, on retrouve souvent les Hardouin, Fane, Roupie, Care, Bachelot, qui constituaient probablement l'élite sociale des laboureurs aisés et des petits notables de la paroisse. Les représentants des familles nobles sont bien présents, notamment les du Han, de Vaucler, de la Montellier, et peuvent être sollicités de la

PARRAINAGE ET NOMINATION EN BRETAGNE AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES

Tab. 2 Nombre de parrainages par couple à Roz-Landrieux (1518-1528)

	Nbre enf.	Dates naissances	Nbre par.	Dates parrainages	Nbre mar.	Dates marrainages
Louis Berthelot x Roberde Noguette	2	1525-1526	1	1522	2	1519-1523
Guillaume Berthelot x Jeanne Rouynel	2	1524-1528				
Pierre Bonjour x Bertrande Rouxel	2	1524-1527	3	1518-1522	1	1517
Olivier Brisard x Michelle Rouxel	4	1518-1527	3	1522-1528	2	1526
Robert Cambray x Jeanne Le Petit	2	1521-1523	1	1523		
Thomas Chanmoiel x Gillette Fanton	5	1518-1528	2	1518-1526	1	1527
Simon Chanmoiel x Phelipote Cusson	2	1521-1526				
Georges Chomel x Guillemette Bonet	2	1523-1524			1	1523
Etienne de la Montelliere x Bertrande Tussin	2	1518-1519	1	1517		
Alain de Senen x Allanette Jarnugen	2	1518-1520	1	1506	1	1518
Vincent Delisle x Robine Le Clancher	2	1518-1522	1	1528	1	1518
Jean Godefray x Nicole de Breil	2	1525-1527				
Etienne Hardouin x Guillemette Gringore	4	1523-1526	9	1518-1528	1	1522
Jean Hardouin x Guillemette Pean	3	1523-1527	8	1519-1527	6	1516-1526
Jean Jamet x Perrine Paumier	5	1520-1528	1	1521	3	1517-1525
Henri Le Clancher x Robine Foucault	3	1518-1526	1	1527		
Simon Le Petit x Etiennette Martin	3	1522-1528	1	1518	1	1517
Julien Peain x Roulette Gringore	2	1522-1524	5	1522-1528	1	1517
Guillaume Plenfousse x Jeanne Gonelin	3	1518-1528	4	1518-1520	1	1518
Pierre Sanson x Perrine Blomin	3	1518-1522			2	1518-1519
Totaux	55		42		24	
Moyennes	2,8		2,1		1,2	

même manière à cinq ou six reprises. Par contre, quelques particuliers sont mis plus souvent à contribution : Guillaume Bourges est parrain à vingt reprises de 1481 à 1503 (jamais père), Macé Tatin à quatorze reprises de 1502 à 1528 (jamais père), Bertrand Maillart (époux de Thomasse Landry) treize fois de 1516 à 1526. Ce sont souvent les membres du clergé qui sont le plus sollicités : Guillaume Lacroux *discretus vir* (10 fois de 1493 à 1503), Dom Jacques Landry (16 fois de 1482 à 1501), Dom Nicolas Turpin (15 fois de 1516 à 1523).

Chez les femmes, la démarche semble être sensiblement différente. En effet, les marraines les plus sollicitées ne sont pas les conjointes des notables précédents. J'ai relevé notamment le recours important à deux marraines nommées Le Reculours dans les années 1490 (Jeanne est marraine à 17 reprises et Catherine 12 fois) et, un peu plus tard, dans les années 1520, le recours intensif à deux autres marraines portant le nom de Fanton : Hélène (10 fois) et Rolande (13 fois). Il se pourrait bien qu'il s'agisse ici des sages-femmes autorisées à exercer dans la paroisse¹³.

À côté de cela, trois femmes de la noblesse locale sont particulièrement sollicitées : Marie de Pleguen (6 fois), Jeanne de Vaucier (10 fois) et Henriette Dupont (9 fois). Ces trois femmes ont en commun le fait de ne pas avoir été mères à Roz-Landrieux entre 1451 et 1528. Plusieurs cas sont envisageables : les parents faisaient peut-être appel à elles parce qu'elles étaient veuves ou religieuses. La motivation est plus évidente pour Marie de Pleguen puisque nous savons, grâce à l'historiographe breton Augustin du Paz, qu'elle n'avait sans doute jamais pu avoir d'enfant¹⁴. Le marrainage était peut-être dans son cas un maternage de substitution.

Du nombre des parrains et marraines

Au début du XII^e siècle, Hugues de Saint-Victor recommandait l'emploi d'un seul parrain, homme ou femme, tout en constatant que l'usage était parfois d'en prendre deux ou trois (Corblet, 1882, 204). Cet usage s'était apparemment généralisé à Paris, au XIII^e siècle, si l'on se fie aux constitutions synodales d'Eudes de Sully (Gourdon, 2015, 31). Les études récentes tendent à montrer que le « modèle ternaire » (deux parrains et une marraine pour un garçon, ou un parrain et deux marraines pour une fille) dominait dans la France du Nord au début de l'époque moderne tandis que le « modèle du couple » (un parrain et une marraine par baptisé) était prédominant dans le Midi (Rolker, 2016, 73). Dans le modèle ternaire, les rédacteurs distinguent parfois le *parrain principal*, ou *grand parrain*, à savoir celui qui donnait le nom, du *petit parrain* mentionné en second. Cette distinction formelle entre grand parrain et petit parrain n'est pas systématique dans les registres de baptêmes et dépend essentiellement des habitudes du scribe. À titre d'exemple, on peut consulter les registres de la paroisse Saint-Nicolas de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine) en 1592 : le rédacteur cite systématiquement le *grand parrain*, le *petit parrain* et la *marraine* pour un baptême de garçon, le *parrain*, la *grande marraine* et la *petite marraine* pour un baptême de fille. Paradoxalement, les textes de la littérature médiévale semblent ignorer totalement le modèle ternaire et ne citent généralement, lorsqu'ils évoquent les relations de parrainage, qu'un seul parrain, ce qui laisserait penser que le rôle des seconds parrains éventuels était vraisemblablement très effacé¹⁵.

En Bretagne, plusieurs statuts synodaux confirment l'usage du modèle ternaire au bas Moyen Âge, notamment ceux de Tréguier en 1320 (Morice, 1742, 1298) et 1457 (Morice, 1744, 1529) et ceux de Saint-Brieuc en 1496 (Delisle, 1900, 65). Il ne s'agit toutefois pas d'une préconisation mais d'une tolérance comme il apparaît clairement dans le mandement épiscopal de 1496 : « Nous interdisons à tout recteur ou curé d'oser admettre à un baptême plus de deux parrains et d'une marraine pour un garçon, plus de deux marraines et d'un parrain pour une fille » (La Roncière, 1971, 321). Le modèle ternaire apparaît néanmoins comme la pratique la plus usuelle aux XV^e et XVI^e siècle.

Dans les premiers registres de Roz-Landrieux, ce modèle est appliqué dans 91 % des cas. Sur un total de 1 122 baptêmes, j'ai relevé 101 exceptions (tableau 3).

Le tableau met en évidence la moindre importance des marraines dans les cérémonies du baptême : on peut se passer de marraine, mais pas de parrain. Les données de Roz-Landrieux indiquent que le parrainage ternaire était la pratique habituelle dans cette paroisse dès le milieu du XV^e siècles au moins.

Le modèle ternaire est également prépondérant à Locmaria mais, s'il est exceptionnel que le collège des parrains et marraines ne soit constitué que d'une ou deux personnes (18 occurrences pour 475 baptêmes de 1534 à 1556), il est toutefois fréquent qu'il dépasse les trois personnes : j'ai relevé trente-huit baptêmes avec trois parrains et dix autres avec quatre parrains, quarante et un baptêmes avec trois marraines, trois avec quatre marraines et même un baptême avec cinq marraines. Dans ce dernier cas – Bastienne Morell, baptisée le

26 août 1539 – la cérémonie fut manifestement très solennelle puisque la baptisée était entourée pour l'occasion de cinq marraines et de trois parrains, dont un chanoine, un recteur et un procureur. Les marraines semblent toutes appartenir à des milieux sociaux élevés et il y a tout lieu de croire que ce baptême marqua l'entrée en fonction de la nouvelle supérieure du Prieuré de Locmaria, Françoise Landays, dont ce fut le premier marrainage dans la paroisse. En outre, l'attribution du nom *Bastienne* à sa filleule était visiblement une référence honorifique à Sébastienne Lermyme dont elle venait tout juste de prendre la suite à la tête du Prieuré. Dans la plupart des cas où il y a plus de quatre personnes dans le collège des parrains et marraines, on peut constater qu'une ou plusieurs d'entre elles appartiennent au milieu ecclésiastique (prêtre, recteur, chanoine, vicaire, prieure) ou à un milieu social élevé (maître, avocat), ce qui permet de penser que la recherche du prestige social justifiait vraisemblablement la démarche.

Le passage au modèle du couple en Bretagne

Le 11 novembre 1563, les pères conciliaires rassemblés à Trente, considérant « qu'en raison du très grand nombre de défenses, très souvent, les mariages sont contractés dans l'ignorance des cas défendus », décidèrent que désormais, pour pallier cet inconvénient, « une personne seulement, homme ou femme, ou tout au plus un seul homme et une femme soient parrain ou marraine lors d'un baptême » (Alberigo, 1994, 1539)¹⁶. Le « modèle du couple » était toutefois déjà une situation de fait dans plusieurs régions bien avant la publication de cette directive, comme

Tab. 3 *Cas de parrainages non ternaires à Roz-Landrieux selon le sexe du baptisé (1451-1528)*

Garçons	Nbre	Filles	Nbre
Deux parrains et deux marraines	11	Deux parrains et deux marraines	0
Deux parrains seulement	12	Deux parrains seulement	1
Deux marraines seulement	0	Deux marraines seulement	0
Un parrain et une marraine	34	Un parrain et une marraine	31
Un parrain seulement	8	Un parrain seulement	4
Une marraine seulement	0	Une marraine seulement	0
Total parrainages non ternaires	65	Total parrainages non ternaires	36
Total des baptêmes	570	Total des baptêmes	552
Part des parrainages non ternaires	11,40%	Part des parrainages non ternaires	6,50%

on peut le constater dans les registres paroissiaux de Porrentruy (Jura suisse) en 1482-1500 (Pégeot, 1981, 56), dans ceux de Marseille au début du XVI^e siècle (Bertheau *et al.*, 2010, 599) ou dans ceux de Millau, dès 1534 au moins¹⁷. En France, dans les régions où le modèle ternaire était la norme, le changement de pratique ne se produisit généralement pas avant les années 1570, à des rythmes toutefois très différents selon les diocèses. En Bretagne, les situations sont contrastées et l'adoption du modèle du couple a été bien plus précoce dans les diocèses occidentaux que dans les diocèses orientaux.

Dans l'évêché de Tréguier, la paroisse de Pluzunet possède des registres depuis 1533 et opte pour le modèle du couple en 1570, tout comme celle de Pédernec (registres ouverts en 1565). Dans la paroisse Saint-Mathieu de Morlaix, les premiers registres datent de 1538 mais nous avons une lacune totale de 1550 à 1569. Le modèle du couple est en usage à la reprise des registres en 1570.

Dans l'évêché de Saint-Brieuc, Tréssignaux passe au modèle du couple en 1578 (registres à partir de 1538) et Paimpol en 1579 (registres à partir de 1536).

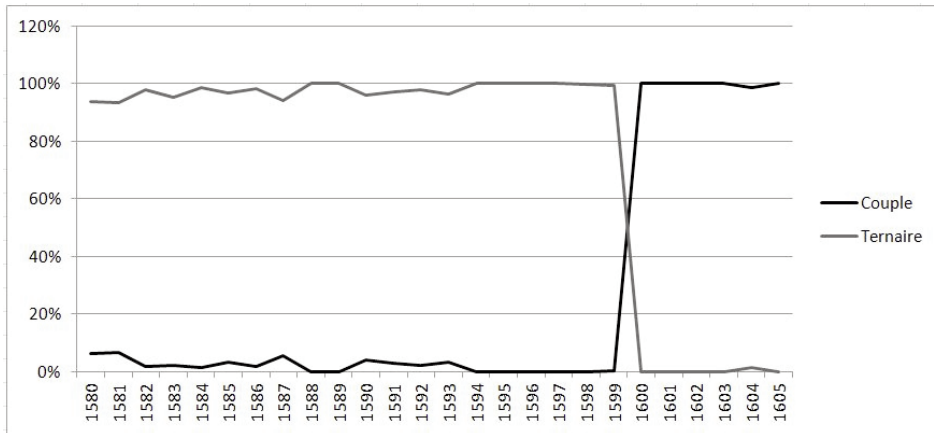
Dans le diocèse de Quimper, il semblerait que la généralisation du modèle du couple se soit faite peu après l'entrée en fonction de Charles du Liscoët en 1583 : à Bothoa, Plouguernevel et Spézet, le modèle ternaire est abandonné en mars 1584.

Le changement de régime est bien plus tardif dans le diocèse de Vannes puisque Radenac adopte le nouveau modèle seulement en 1598 (registres depuis 1581), tout comme Pluméliau (registres depuis 1584). À Plumelec, le modèle ternaire est la norme jusqu'à la fin du XVI^e siècle, de même qu'à Bignan (1530-1591). Dans ces deux paroisses, le modèle du couple est appliqué à partir de 1599 et, précisément, à partir du mois d'août à Plumelec, comme il apparaît sur le graphique de la figure 6.

Le 19 octobre 1600, Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes, impose le modèle du couple dans son diocèse, comme on peut le lire dans les registres de baptêmes de la paroisse de Saint-Même : « Suyvant l'ordonnance de reverend perre en Dieu Charle de Borneuf, esvecque de Nantes, par la grase de Dieu, fut deffance a tous les recteurs de son esvecché de non maistre plus d'ung parrain a ung enfans malle, et une marraine et pareillement a une fille, veu

PARRAINAGE ET NOMINATION EN BRETAGNE AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES

Fig. 6 Modèles de parrainage à Plumelec de 1580 à 1605



l'abus qu'il se comestoit que plusieurs se marioient qui estoinct comperes et commeres. Laquelle ordonnance fut faite par mondit esvecque au dernier sinode qui furent le 19^e jour de octobre 1600». ¹⁸ Il apparaît que la mise en place du nouveau système résulte généralement d'une décision épiscopale. L'argument invoqué à Nantes est clairement le problème des empêchements au mariage. On note également qu'il ne s'agissait pas d'une autorisation à n'avoir plus qu'un seul parrain et une seule marraine, mais d'une interdiction d'en avoir plusieurs. La décision n'était ni attendue, ni souhaitée.

Dans l'évêché de Rennes, il semble qu'il y ait eu une interdiction formelle en 1611 : à Monfort-sur-Meu, où il y avait trois paroisses, le modèle du couple est mis en place au printemps dans les paroisses de Coulon et de Saint-Jean. En revanche, le changement a été plus rapide dans la paroisse de Saint-Nicolas puisque le nouveau système fut appliqué dès les premiers baptêmes de 1601. Le passage au modèle du couple s'effectue en juin 1603 dans la paroisse d'Amanlis : le rédacteur se réfère explicitement

au décret du concile de Trente en titrant en milieu de page « *Unus et una de sacro fonte suscipiant* » ¹⁹ et il modifie sa terminologie en parlant désormais de *parrain* et *marraine* alors qu'il utilisait précédemment les termes de *parrain* et *témoins*.

Le changement semble avoir été également relativement tardif et difficile dans le diocèse de Saint-Malo comme le montre l'exemple de Beignon. Le modèle ternaire se maintient dans la paroisse jusqu'à la fin de l'année 1602. En janvier 1603, on passe au modèle du couple mais, curieusement, à partir de novembre 1605, les actes de baptême font systématiquement mention d'un troisième témoin, homme lorsque le nouveau-né est un garçon, femme lorsque le nouveau-né est une fille. Ce système de substitution cesse en juin 1607 et l'on peut penser que la nouvelle pratique était alors définitivement passée dans les mœurs. À Tréfumel, le modèle ternaire subsiste jusqu'en 1611. Les formulations varient selon les rédacteurs. Généralement, on ne dit plus que le nouveau-né a plusieurs parrains et marraines ; il a le plus

souvent un *parrain* et deux *témoins* (dont au moins une femme, deux s'il s'agit d'une fille). Parfois, on note que le parrain « a été assisté » de deux autres personnes. Dans ce diocèse, l'adoption définitive du modèle du couple a été imposée par l'évêque Guillaume Le Gouverneur, en 1611, immédiatement après son sacre (Paris, 20 février 1611), comme l'indique cette note figurant en marge d'un acte des registres de baptêmes de Mohon, le 9 mai : « Ici commence l'ordonnance de Monseigneur de St Malo de ne mettre qu'un parrain et une marraine » (Rosenzweig, 1881, XLII).

La transition s'est donc produite à des époques différentes en Bretagne, assez rapidement dans l'ouest et plus tardivement dans l'est où la nouvelle pratique eût du mal à s'imposer. Comment l'expliquer ? Les changements de pratiques résultent habituellement de trois faits générateurs principaux : soit *les besoins ont évolué* (besoin primitif comblé ou obsolète, apparition d'un besoin nouveau), soit *les contraintes ont évolué* (contraintes politiques, religieuses, économiques, environnementales), soit *la perception de la pratique antérieure a évolué* (on ne lui donne plus le même sens). Si l'on applique cette méthode d'analyse à l'étude du passage du modèle ternaire au modèle du couple, il est clair que le fait générateur principal fut le décret du concile de Trente, en 1563. Il s'agit d'une décision arbitraire de l'autorité ecclésiastique dont l'application fut manifestement difficile dans certains diocèses, probablement parce que les arguments qui l'avaient motivé n'avaient pas de réelle pertinence pour les personnes intéressées. Cela permet de penser que le nouveau système ne répondait pas suffisamment à un besoin qui était au

contraire satisfait dans le système précédent. Le parrainage apportait une réponse à des besoins sociaux de solidarité et de reconnaissance sociale. En réduisant le nombre des parrains et marraines, on limitait automatiquement les effets sociaux du compéage. Il est possible que, dans les diocèses où l'on observe une adoption rapide du modèle du couple, ces besoins n'avaient déjà plus la même intensité ou étaient pris en charge par d'autres opérateurs (solidarité familiale, confréries, associations professionnelles).

Dans le cas breton, on observe que l'abandon du modèle ternaire s'est produit relativement tôt dans les diocèses occidentaux (Quimper, Tréguier, Saint-Brieuc) et le changement a été direct, avec passage d'un seul coup au modèle du couple. La date n'est pas forcément la même pour toutes les paroisses d'un même diocèse mais lorsque le choix du nouveau modèle est arrêté, il s'agit d'un choix radical et inéluctable. Le changement a été manifestement proposé, voire imposé, par le clergé mais adopté sans difficulté par la population. Cela laisse supposer que le rôle social des seconds parrains et secondes marraines était devenu quasiment négligeable dans cette région.

En Bretagne centrale et méridionale (évêchés de Vannes et de Nantes), l'adoption du modèle du couple ne s'est produite qu'au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle mais elle s'est faite également de manière directe, sans difficultés apparentes.

Dans les diocèses septentrionaux de l'est (Rennes et Saint-Malo), la renonciation au modèle ternaire a été beaucoup plus difficile. La mise en place progressive du modèle du couple, à partir de 1602-1603, permet de penser à des

recommandations du clergé en sa faveur mais son adoption a pris une dizaine d'années avant qu'il soit imposé définitivement par les évêques, en 1611. Dans certaines paroisses, on observe pendant cette période transitoire des pratiques ambivalentes qui ne qualifient pas les parrains et marraines secondaires de *parrains* et *marraines* mais de *témoins* ou d'*assistants*. Un procédé similaire a été mis en œuvre à Aubervilliers en région parisienne, en 1624, avant l'adoption définitive du modèle du couple en 1627 (Berteau *et al.*, 2010, 607). Il y a tout lieu de croire que dans ces régions, les seconds parrains et marraines jouaient un rôle social important.

En Bretagne, la géographie des pratiques du parrainage s'accorde remarquablement bien avec la géographie des modes de faire-valoir des terres. Dans l'ouest, le mode principal était le *domaine congéable*²⁰ tandis que l'on pratiquait essentiellement le fermage et le métayage dans l'est. Ces différents modes d'exploitation ont vraisemblablement influencé l'organisation sociale des communautés. À l'ouest, les spécificités du domaine congéable attachaient les paysans à leurs terres et favorisaient le regroupement des familles, renforçant de fait les solidarités familiales et rendant moins vital le recours à l'assistance de voisins non apparentés. À l'est, l'absence de patrimoines fonciers paysans engendrait au contraire une dispersion des familles et renforçait par compensation les liens de voisinage. Le compérage multiple venait pallier les insuffisances familiales. Plus il y avait de parrains, plus les besoins d'assistance pouvaient être satisfaits en cas de nécessité. L'appartenance ou non des parrains au milieu familial importe peu ici : la demande d'assistance est sollicitée en premier lieu à

la famille, si elle réside à proximité, et au voisinage par défaut avec, dans ce cas, un recours prioritaire à la parenté spirituelle. Mais, en amont de ces explications structurelles, il y avait probablement une idéologie dominante qui privilégiait tantôt les réseaux familiaux, tantôt les réseaux de voisinage.

LE PARRAINAGE INTRAFAMILIAL

Plusieurs études récentes ont montré que le basculement entre le recours à des parrains et marraines sollicités en dehors de la parenté et un parrainage de type intrafamilial s'est généralement produit en France à la fin de l'Ancien Régime, et non au tournant du Moyen Âge et de l'époque moderne comme on l'a longtemps pensé (Gourdon, 2015, 44; Minvielle, 2015, 269; Couriol, 2015, 298; Berteau *et al.*, 2015). On examinera ici en détail la situation dans deux paroisses de Bretagne orientale, celle de Roz-Landrieux au tournant du XV^e et du XVI^e siècle et celle de Beignon au XVI^e siècle, avant de proposer une synthèse comparative entre les données des autres paroisses étudiées. Pour toutes ces analyses, j'ai utilisé la méthode des « homonymies patronymiques » qui consiste à recenser tous les cas où le parrain ou la marraine portent le patronyme de l'un des parents. Dans toutes les situations, le taux d'homonymie est calculé dès lors que le patronyme du père ou de la mère est connu.

Homonymies patronymiques à Roz-Landrieux

Le choix du critère de l'homonymie patronymique pour l'analyse du parrainage familial est bien entendu incomplet puisqu'il ne recense que la *parenté*

PIERRE-YVES QUEMENER

Tab. 4 *Homonymies patronymiques à Roz-Landrieux (1451-1528)*

Enfants baptisés	1 ^{er} Parrain	2 ^e Parrain	1 ^{er} Marraine	2 ^e Marraine	Total
<i>1. Homonymies avec le père</i>					
Baptêmes de garçons					
Parrains et marraines identifiés	552	514	529	15	1610
Homonymie avec le père	9	11	9	0	29
En %	1,6%	2,1%	1,7%	0,0%	1,8%
Baptêmes de filles					
Parrains et marraines identifiés	537	6	532	494	1569
Homonymie avec le père	11	0	14	13	38
En %	2,0%	0,0%	2,6%	2,6%	2,4%
Total homonymies avec le père	1,8%	2,1%	2,2%	2,6%	2,1%
<i>2. Homonymies avec la mère</i>					
Baptêmes de garçons					
Parrains et marraines identifiés	528	494	505	15	1542
Homonymie avec la mère	4	11	3	1	19
En %	0,8%	2,2%	0,6%	7,1%	1,2%
Baptêmes de filles					
Parrains et marraines identifiés	502	4	501	469	1476
Homonymie avec la mère	12	0	6	9	27
En %	2,4%	0,0%	1,2%	1,9%	1,8%
Total homonymies avec la mère	1,5%	2,2%	0,9%	2,1%	1,5%
Pourcentage moyen global	3,3%	4,3%	3,1%	4,7%	3,6%

Tab. 5 *Homonymies patronymiques à Beignon (1502-1599)*

Enfants baptisés	Total homon.	1 ^{er} Parrain	2 ^e Parrain	1 ^{er} Marraine	2 ^e Marraine	Total
De 1502 à 1549						
Homonymies avec le père	335	10,8%	2,2%	7,7%	1,4%	4,8%
Homonymies avec la mère	68	6,6%	2,3%	5,4%	1,0%	4,3%
Pourcentage moyen global		17,4%	4,5%	13,1%	2,4%	9,0%
De 1550 à 1599						
Homonymies avec le père	889	9,9%	7,3%	7,1%	6,9%	8,0%
Homonymies avec la mère	77	11,7%	2,6%	7,8%	4,1%	6,3%
Pourcentage moyen global		21,6%	9,9%	14,9%	11,0%	14,4%

homonymique, à savoir pour l'essentiel les grands-pères des baptisés et les frères et sœurs des parents. En outre, il peut à l'inverse intégrer des homonymes qui n'ont aucun lien de parenté proche avec les parents. La méthode permet néanmoins une première approche du phénomène²¹.

À Roz-Landrieux, le recours à des parrains ou marraines porteurs du patronyme de l'un ou l'autre des parents était encore rarissime au début du XVI^e siècle (moins de 4% des occurrences au total). Lorsque les parents sollicitent le parrainage de membres de leur parenté, ils se tournent de préférence du côté de l'époux (2,1%) plutôt que du côté de l'épouse (1,5%). Le recours est plus fréquent lorsqu'il s'agit de désigner les seconds parrains (4,3%) et les secondes marraines (4,7%). Il semble donc que le recours au parrainage dans la parenté était vu plutôt comme une solution de second choix. Au tournant du XV^e et du XVI^e siècle, on sollicite les membres de sa parenté proche lorsque l'on ne souhaite pas importuner ses relations.

Homonymies patronymiques à Beignon

Pour cette paroisse, la taille importante du corpus permet de le scinder en deux parties afin de mesurer l'évolution entre la première et la seconde moitié du XVI^e siècle.

On a souligné plus haut les principaux défauts de la méthode des *homonymies patronymiques*. Elle est également déficiente lorsque l'on veut développer des analyses catégorielles. Dans la quasi-totalité des situations, on observe en effet un taux d'homonymies moindre pour les « premières marraines » que pour les « premiers parrains » : ce

déséquilibre ne provient pas d'un choix délibéré des parents mais de la méthode qui écarte systématiquement des comptages les grands-mères (paternelles ou maternelles) alors que les grands-pères sont quant à eux bien intégrés dans les recensements des parrains. Le déséquilibre est moins flagrant pour les « secondes marraines » car on ne peut guère envisager qu'une grand-mère puisse être sollicitée en second lieu.

À Beignon, les taux d'homonymies patronymiques restent encore peu élevés mais on note déjà une différence significative par rapport aux données de Roz-Landrieux, ce qui pourrait correspondre à une progression du parrainage intrafamilial. La progression est continue au cours du XVI^e siècle et elle n'a ici aucun lien avec les prescriptions tridentines puisque le modèle ternaire fut encore en usage à Beignon pendant toute la période. On remarque que les différences les plus significatives concernent les seconds parrains et secondes marraines : ceux-ci étaient rarement choisis dans la parenté dans la première moitié du siècle, mais ils le deviennent bien plus souvent après 1550.

Analyse synthétique

Les données des seules paroisses de Roz-Landrieux et de Beignon sont insuffisantes pour formuler des hypothèses explicatives. Le tableau 6 reprend les taux d'homonymies patronymiques calculés pour cinq paroisses bretonnes. J'y ai en outre intégré deux paramètres supplémentaires : la moyenne des naissances annuelles par paroisse (« Naissances ») et la part des trois patronymes les plus fréquents (« Condensation »). Ces indicateurs peuvent être utiles pour vérifier si les écarts constatés proviennent de

circonstances environnementales telles que la taille de la paroisse ou l'isolement géographique.

Le taux d'homonymies calculé à Locmaria s'accorde avec celui de Roz-Landrieux et confirme le recours exceptionnel au parrainage intrafamilial en Bretagne avant la seconde moitié du XVI^e siècle. Il progresse régulièrement au cours du XVI^e siècle, à des rythmes différents selon les paroisses. À Plumelec, on observe un fléchissement du recours au parrainage intrafamilial au début du XVII^e siècle et cette évolution est sans doute liée au passage du modèle ternaire – quasi-exclusif au XVI^e siècle – au modèle du couple (exclusif dès 1600). L'analyse catégorielle montre que la réduction peut s'expliquer partiellement par la suppression des seconds parrains et marraines, qui étaient plus fréquemment choisis au XVI^e siècle dans la parenté proche (15,3 %) que les premiers parrains et marraines (14,5 %), mais l'examen détaillé des registres révèle surtout une « verticalisation » du parrainage par le recours plus fréquent aux membres des élites sociales. De 1572 à 1599, la proportion de parrains et marraines définis par un avant-nom (*Messire, Noble Homme, Demoiselle, Maître*, etc.) était de 6,5 %, puis ce taux s'élève à 9,4 % pour la période 1600-1638. Dans la majorité des cas, le parrain qualifié par un avant-nom est un membre du clergé, accessoirement un représentant de la noblesse locale. La sollicitation des *Maîtres* et *Honorables Hommes* se développe au début du XVII^e siècle, mais reste encore très minoritaire. Cette tendance à la verticalisation du parrainage consécutive à la réduction du nombre des parrains et marraines a également été observée en Italie du Nord (Alfani, 2006; Alfani, Gourdon, Robin, 2015, 13) et à Aubervilliers (Bertheau et

al., 2010, 616). D'une certaine manière, le tassement de la part du parrainage intrafamilial à cette époque résulte davantage d'un « dommage collatéral » que d'un changement d'orientation programmé. La nouvelle réglementation impose aux parents de restreindre le nombre de leurs compères et ils privilégient alors ceux qui peuvent leur apporter les avantages les plus significatifs. Cette évolution modifie la substance même des relations de compérage: il ne s'agit plus d'une entraide pour les travaux des champs ou d'échanges de services entre gens du même milieu professionnel mais d'une forme de clientélisme entre personnes appartenant à des classes sociales différentes. Il est possible que le recours au parrainage des élites se soit développé pour favoriser l'éducation future de l'enfant et *de facto* ses opportunités d'ascension sociale.

En Bretagne, l'appauvrissement des populations rurales à la suite des ravages des guerres de la Ligue (1589-1598) a peut-être conduit également les familles à favoriser pendant un temps les relations de clientélisme, quitte à revenir aux époques de prospérité à un parrainage plus recentré sur le réseau social immédiat (amis proches et milieu familial).

La progression du parrainage intrafamilial

Les données bretonnes montrent que le recours au parrainage intrafamilial était extrêmement faible dans la région au XV^e siècle (taux d'homonymies patronymiques inférieur à 4 %). Il progresse régulièrement au cours du XVI^e siècle et se tasse légèrement au début du XVII^e siècle en faveur du parrainage des élites à la suite du passage du modèle ternaire au

Tab. 6 *Homonymies patronymiques en Bretagne (1451-1638)*

Paroisse	Période	Taille	Naissances	Condensation	Homonymies
Roz-Landrieux (35)	1451-1528	1135	21	10,9%	3,6%
Locmaria (29)	1534-1556	484	21	9,5%	3,4%
Beignon (56)	1502-1549	1454	36	18,6%	9,0%
Beignon (56)	1550-1599	3551	73	17,3%	14,4%
Bignan (56)	1530-1591	2561	43	11,4%	22,2%
Plumelec (56)	1572-1599	1135	40	10,7%	14,5%
Plumelec (56)	1600-1638	1073	40	7,6%	11,1%

Naissances : moyennes annuelles des naissances pour les années complètes

Condensation : part des trois patronymes les plus fréquents

Homonymies : le parrain ou la marraine portent le patronyme de l'un des parents

modèle du couple. Cette régression ne sera toutefois que momentanée car les études portant sur l'époque moderne mettent en évidence le déclin inéluctable du parrainage des notables à partir des années 1680, en faveur cette fois du parrainage intrafamilial (Quémener, 2012, 203-209). Une évolution similaire a été observée dans plusieurs régions françaises. Entre 1550 et 1650, les taux d'homonymies patronymiques se trouvent généralement dans une fourchette de 10 à 20 % des attributions. À Bordeaux, les taux sont de 10,45 % dans la paroisse de Saint-André, en 1580, et s'élèvent à 21,12 %, en 1642 ; ils sont de 8,63 % à Sainte-Croix et de 9,32 % à Saint-Seurin, en 1642 (Minvielle, 2015, 268-270). En 1642, les écarts s'expliquent peut-être par la densité plus ou moins forte des réseaux familiaux dans les différentes paroisses. À Lyon, le taux d'homonymies est de 17,4 % en 1655, dans la paroisse de Saint-Nizier (Couriol, 2015, 295). À Aubervilliers, le taux moyen est de 19,7 % de 1552 à 1632 (Bertheau *et al.*, 2015, 51). En Franche-Comté et en Savoie, les taux se situent dans des fourchettes similaires : 14,3 % à Arbois en 1552-1589, 14,4 % à Hotonnes en 1600-1640²².

Par contre, dans le Rouergue, j'ai relevé des taux d'homonymies patronymiques particulièrement élevés : 54,6 % à Cadour en 1588-1648, 54,5 % à Coubisou en 1598-1650, 51,8 % à La Terrisse en 1589-1645, 51,9 % à Luc en 1580-1664. Si l'on rajoute à ces taux le marrainage des grands-mères et la parenté indirecte (oncles et tantes par alliance), on arrive en réalité à un parrainage intrafamilial quasi exclusif dans le Rouergue dès la fin du XVI^e siècle. Le recours au parrainage de la parenté était également presque intégral en Auvergne méridionale au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle avec des taux d'homonymies patronymiques de 52,2 % à Égliseneuve d'Entraigues en 1569-1606, 48,1 % à Condat en 1602-1630 et 56,6 % à Le Monestier en 1599-1630²³. On notera par ailleurs que le modèle ternaire du parrainage était inconnu dans cette région (Rolker, 2016, 75).

Dans l'état actuel des recherches, il apparaît donc qu'au début de l'époque moderne la pratique la plus courante en France était le parrainage extrafamilial, à l'exception du sud du Massif Central où les familles se tournaient très majoritairement vers le parrainage intrafamilial. Ce dernier système va être adopté

progressivement par l'ensemble des régions françaises. Comment expliquer cette évolution? Plusieurs hypothèses se présentent.

Les prescriptions du concile de Trente incitaient à la réduction du nombre des parrains et marraines mais n'ont pas favorisé le développement du parrainage intrafamilial. Bien au contraire, la limitation de leur nombre a plutôt constitué un frein à ce développement au début du XVII^e siècle.

Il est possible que les circonstances démographiques aient pu avoir une influence: l'augmentation du nombre de naissances a accru parallèlement les besoins en parrains et marraines potentiels et le recours au parrainage de la parenté a pu être une solution de dépannage en cas d'insuffisance de parrains extrafamiliaux. L'hypothèse est néanmoins peu satisfaisante car l'essor démographique et l'allongement de l'espérance de vie ont également augmenté le stock de parrains extrafamiliaux disponibles.

Le besoin de solidarité et d'assistance a-t-il décliné au cours de l'époque moderne pour devenir satisfait ou obsolète à la fin du XVIII^e siècle? C'est l'explication la plus vraisemblable. Non pas que le besoin d'entraide n'existait plus mais les jeunes parents étaient, semble-t-il, de plus en plus réticents à solliciter l'assistance de leurs voisins (Mercier, 1783, 50). Ils préféraient s'adresser à un cercle familial sans doute moins contraignant et désormais plus dense du fait de l'essor démographique. L'attitude des élites sociales, chez qui le recours au parrainage intrafamilial a toujours été plus développé, montre *a contrario* que le recours au parrainage extrafamilial révèle un sentiment d'insécurité et de précarité. Un recours tardif au parrainage par la parenté indiquerait

donc la volonté de pérenniser les réseaux de solidarité de voisinage, quitte à ne les mettre en œuvre qu'en second lieu lorsque le réseau familial était suffisant à proximité (cas de la Bretagne occidentale). C'est un système social très différent que l'on trouve dans le Rouergue et en Auvergne méridionale, fondé à la base sur les solidarités familiales, probablement depuis l'époque médiévale.

Dans le système du compérage, accepter d'être parrain était à la fois une reconnaissance sociale et une source d'obligations morales. En France, la principale contrepartie accordée au parrain va se faire dans le domaine onomastique. Puisque c'est à lui que revient l'honneur d'indiquer au prêtre le nom choisi pour l'enfant baptisé, les parents l'honoreront encore davantage en lui accordant la faculté de transmettre son propre nom au nouveau-né.

LA TRANSMISSION DU NOM

L'implication des parrains et marraines dans les processus de nomination est attesté dans les chroniques médiévales depuis le baptême de Rollon en 912, lorsqu'il reçut le nom de *Robert* de son parrain, le duc Robert de Neustrie (Jumièges, 1825, 54). En 1667, le rituel romain à l'usage du diocèse d'Alençon rappelait leur participation formelle aux modalités de la nomination en indiquant à quel moment le prêtre devait leur demander le nom choisi pour l'enfant (Pavillon, 1667, 13; cf. Corblet, 1882, 189). La question essentielle qui se pose est donc d'évaluer le niveau de cette implication: qui choisissait le nom en définitive, les parents ou les parrains? Vraisemblablement, les parents en furent toujours les principaux instigateurs, à défaut d'en être les décideurs. À

l'appui de cette hypothèse, je présenterai dans un premier temps des statistiques sur la transmission du nom des parrains ou marraines à leurs filleuls et filleules avant d'analyser plus en détail les mécanismes des modes onomastiques.

J'ajoute une précision quant à la terminologie utilisée dans cette présentation. Le *nom* est par définition le *nom de baptême*, qui se distingue du *surnom*, ancêtre de notre *patronyme* actuel ou *nom de famille*.

Les transmissions homonymiques

J'utilise la formule *transmission homonymique* lorsqu'un parrain ou une marraine transmet à son filleul ou à sa filleule son propre nom ou une variante – féminisée ou masculinisée – de ce nom²⁴. En Bretagne, la pratique des transmissions homonymiques est la caractéristique principale des processus de nomination à l'époque médiévale et moderne. Les taux de transmissions oscillent généralement entre 70% et 90% des attributions et présentent donc un véritable caractère normatif.

L'analyse des tableaux 7 et 8 met en évidence un certain nombre de convergences et de divergences entre paroisses. On notera tout d'abord un taux de transmissions homonymiques plus élevé dans celles du *pays gallo* (Roz-Landrieux et Beignon) que dans celle du *pays bretonnant* (Locmaria). Les répertoires masculins sont assez différents. À l'exception de *Jean* et *Guillaume* qui occupent partout les deux premières places, chaque paroisse possède ses noms favoris : *Yves*, *François*, *Louis*, *Vincent*, *Goulven* et *Bertrand* sont appréciés à Locmaria ; *Georges*, *Etienne* et *Colin* à Roz-Landrieux ; à Beignon, les préférences vont à *Raoul*, *Julien*, *Michel* et *Thomas*. Il faut relativiser tout de suite la portée de

l'influence de l'Église catholique sur le choix des noms de baptême avant le XVII^e siècle. La recommandation de l'imposition des noms de saints et du rejet des noms profanes figurait certes dans le catéchisme romain de 1566 (Doney, 1842, 352) mais elle n'était pas mentionnée dans les décrets du concile de Trente et n'a pas été mise en application en Bretagne avant le début du XVII^e siècle. Le premier changement de nom connu à la confirmation date de 1606²⁵ mais les principales attestations datent des années 1640-1660²⁶. Manifestement, le contrôle des noms de baptême ne faisait pas encore partie des préoccupations prioritaires des prélats bretons. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les registres de baptêmes de Bignan de la première moitié du XVII^e siècle pour constater que le nom *Payen* y a été attribué à six reprises jusqu'en 1623²⁷. Jusqu'à cette époque, les familles étaient entièrement libres du choix du nom de baptême et l'analyse des répertoires montre que leur préoccupation essentielle était la survie de l'enfant qui se manifestait dans le répertoire masculin soit par l'attribution d'un nom de saint (principalement *Jean*, *Pierre* ou *Jacques* puis, plus tardivement, *François* ou *Vincent*), soit par l'attribution d'un ancien nom ethnique, franc ou breton, qui symbolisait la force ou la bravoure, et donc la capacité à survivre (*Guillaume*, *Robert*, *Olivier*, *Alain*, etc.). Le nom ne sert pas principalement à marquer une dévotion, il est choisi pour sa capacité à réaliser l'objectif qui lui est assigné.

L'examen des répertoires féminins montre que les pratiques étaient radicalement différentes à l'ouest et à l'est de la Bretagne. À l'ouest (Locmaria), les noms les plus portés sont des noms de saintes femmes (*Marie*, *Marguerite*, *Catherine*)

Tab. 7 Taux de transmissions homonymiques dans trois paroisses bretonnes

Paroisse	Evêché	Période	Garçons	Filles
Locmaria	Quimper	1534-1556	85 %	81 %
Roz-Landrieux	Dol	1451-1528	92 %	90 %
Beignon	Saint-Malo	1502-1599	94 %	92 %

Tab. 8 Les dix noms les plus attribués par sexe dans trois paroisses bretonnes

Locmaria		Roz-Landrieux		Beignon	
Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jean (25 %)	Marie (18 %)	Jean (23 %)	Jeanne (23 %)	Jean (25 %)	Jeanne (24 %)
Guillaume (9 %)	Jeanne (17 %)	Guillaume (16 %)	Guillemette (15 %)	Guillaume (14 %)	Guillemette (13 %)
Yves (7 %)	Marguerite (13 %)	Jacques (4 %)	Julienne (4 %)	Pierre (13 %)	Perrine (12 %)
François (7 %)	Catherine (12 %)	Georges (4 %)	Robine (4 %)	Raoul (6 %)	Raoulette (7 %)
Alain (6 %)	Françoise (6 %)	Olivier (4 %)	Gillette (3 %)	Julien (5 %)	Julienne (6 %)
Pierre (6 %)	Levenez (6 %)	Alain (3 %)	Macée (3 %)	Olivier (5 %)	Michèle (5 %)
Louis (5 %)	Louise (4 %)	Étienne (3 %)	Étiennette (3 %)	Michel (4 %)	Olive (5 %)
Vincent (3 %)	Azelice (3 %)	Pierre (3 %)	Marie (3 %)	Thomas (3 %)	Jacquette (3 %)
Goulven (3 %)	Béatrice (3 %)	Robert (3 %)	Olive (3 %)	Robert (3 %)	Thomasse (3 %)
Bertrand (2 %)	Laurence (3 %)	Colin (2 %)	Perrine (3 %)	Jacques (2 %)	Françoise (2 %)

qui expriment le désir de survie de l'enfant ou d'autres noms spécifiquement féminins (*Levenez, Azelice, Béatrice*) qui reflètent davantage des idéaux de beauté, de joie ou de perfection. Ces préoccupations ne se retrouvent quasiment pas dans les répertoires de Beignon ou Roz-Landrieux. Dans ces paroisses orientales, le répertoire est en effet presque exclusivement composé de noms masculins féminisés. L'Église catholique s'y opposera fortement au XVII^e siècle (Burguière, 1980, 39) mais, aux XV^e et XVI^e siècles, ces noms étaient encore tout à fait recevables. La présence prédominante de ce type de noms dans un répertoire est en fait la marque de l'attribution du nom des filles par les

parrains. On peut en effet remarquer que le répertoire féminin est quasiment un décalque du répertoire masculin, et cela est particulièrement net à Beignon où l'on relève dans la liste des noms masculins un seul nom (*Robert*) qui ne soit pas dans la liste féminine (*Roberte* est classée à la douzième place du répertoire féminin) et, inversement, un seul nom du répertoire féminin (*Françoise*) qui n'ait pas son correspondant masculin (*François* est classé onzième dans le répertoire masculin). Cette situation n'a rien à voir avec une quelconque faveur des populations de Bretagne orientale pour les féminisations de noms masculins. Elle découle des modalités de nomination en usage dans ces deux

paroisses. Les noms des filles n'y sont généralement pas ceux de leurs marraines mais ceux de leurs parrains déclinés sous une forme féminisée. En effet, à l'inverse de ce qui se passe à Locmaria, ce n'est pas la marraine qui transmet son nom à sa filleule, mais le parrain. Dans

l'est breton, la préoccupation essentielle des familles en ce qui concerne les filles ne semble pas être leur survie mais l'honneur du parrain.

Le tableau 9 indique les taux de corrélation entre les noms des parrains et marraines et ceux de leurs filleules.

Tab. 9 *La transmission du nom des parrains et marraines aux filleules dans cinq paroisses bretonnes*

Paroisse	Période	Evêché	total	marraine	parrain	mixtes
Locmaria	1534-1556	Quimper	81%	78%	3%	7%
Bignan	1530-1591	Vannes	91%	66%	25%	38%
Plumelec	1572-1599	Vannes	93%	68%	25%	38%
Roz-Landrieux	1451-1528	Dol	90%	27%	63%	80%
Beignon	1550-1599	Saint-Malo	95%	18%	77%	93%

TH «total» : le nom de la filleule est celui de sa marraine ou une forme féminisée du nom de son parrain

TH «marraine» : le nom de la filleule est celui de sa marraine.

TH «parrain» : le nom de la filleule est une forme féminisée de celui de son parrain sans être le nom de sa marraine.

TH mixtes : le nom de la filleule est une forme féminisée de celui de son parrain.

La variété des modalités d'attribution des noms féminins révèle ainsi des pratiques culturelles radicalement différentes. Au premier abord, elles semblent refléter une moindre valorisation de la condition féminine dans les diocèses de Dol et Saint-Malo, mais est-ce réellement le cas ? Il sera nécessaire de multiplier les analyses locales pour cerner plus précisément les tenants et les aboutissants de cette problématique. Du point de vue de la nomination, les statistiques confirment l'ampleur de l'influence des parrains et marraines sur l'attribution des noms, ce qui avait inévitablement pour effet de restreindre la liberté de choix des parents. Ainsi, en pays gallo, où les parrains avaient la mainmise sur la nomination, les parents qui souhaitaient attribuer un nom de *sainte femme* à leurs filles ne pouvaient généralement le négocier que dans quelques circonstances particulières : soit lorsque le baptême se

produisait le jour de la fête d'une sainte (auquel cas le nom de la sainte primait parfois sur la forme féminisée du nom du parrain), soit lorsque la marraine possédait un statut social supérieur à celui du parrain et qu'elle portait déjà un nom de sainte, ou alors quand les circonstances périlleuses de l'accouchement avaient amené les parents à faire un vœu pour l'attribution du nom de la sainte invoquée pour la survie de l'enfant (Marguerite d'Antioche le plus souvent, parfois Julienne de Nicomédie en Haute Bretagne). Dans la grande majorité des cas cependant, les parents se contentaient des transmissions homonymiques, sans chercher à y déroger car il s'agissait de cette façon de faire honneur aux parrains ou aux marraines qui avaient accepté de devenir les parents spirituels de leur enfant. D'une certaine façon, le choix des parrains et marraines induisait généralement l'attribution du futur nom

du baptisé, mais l'évolution permanente des répertoires onomastiques révèle aussi des phénomènes de modes qui indiquent que les parents n'étaient jamais indifférents aux noms portés par leurs enfants.

Fonctionnement et justification des modes onomastiques

À quelque époque que l'on se trouve, le choix du nom a toujours été un acte important puisqu'il assigne au nouveau-né, dès sa naissance, une place dans la société en lui conférant une image sociale qui le suit toute sa vie durant, bon gré mal gré (Lagorgette, 2005, 277; Besnard, 2004, 311; Zonabend, 1980, 9; Grange, 2016, 8). Il y a la conviction intime que le nom peut avoir une influence sur la destinée ou sur la personnalité de celui qui le porte (Buri-dant, 1998, 32; Pézard, 1950, 101). Tout nom est ainsi porteur d'un univers de sens et renvoie à un ou plusieurs *référents*, connus ou renommés, dont le prestige cumulé crée la valeur sociale. Outre le *référent principal*, celui que l'on connaît à travers les récits bibliques, les légendes des saints martyrs ou confesseurs, les chansons de geste ou l'histoire politique, il y a aussi le *référent familial*, le parrain ou le proche, vivant ou décédé, à qui l'on veut rendre honneur. Par ailleurs, la valeur symbolique d'un nom réside parfois dans son étymologie; des ouvrages comme la *Légende dorée* s'en faisaient largement l'écho. Le succès du nom *Jean* dans l'anthroponymie française depuis le XIII^e siècle s'explique ainsi vraisemblablement par son étymologie. Pour Jacques de Voragine, «le nom de Jean, Johannis, se comprend comme «grâce du Seigneur», ou comme «celui en qui se trouve la grâce», ou «celui à qui on a fait

un don», ou encore «celui qui a reçu une donation de Dieu» (Voragine, 2004, Chap. 9, *Saint Jean l'Évangéliste*, 68). Pour d'autres noms, c'est simplement leur sens littéral qui justifie leur attribution: *Constance*, *Aimé*, *Bienvenu*, etc. On fait le vœu que l'enfant réalise la promesse contenue dans son nom et on s'attend à ce qu'il reçoive en héritage une partie des qualités ou vertus attribuées aux précédents porteurs (Lardet, 1998, 171-173). La dation d'un nom est donc loin d'être un acte anodin puisque l'on en espère des effets concrets, soit dans un futur immédiat si l'on pense que l'attribution d'un nom de saint ou de sainte pourra favoriser la survie de l'enfant, soit dans un avenir plus lointain lorsqu'on lui transmet un modèle de référence dont il devra ensuite se montrer digne.

La popularité des différents noms dans les répertoires anthroponymiques reflète donc à la fois le prestige des porteurs référents à une époque donnée et les préoccupations des familles concernant l'avenir de leur enfant. Le succès d'un nom dépendait également de l'existence éventuelle de tabous onomastiques fondés sur l'idée qu'il devait y avoir conformité entre le porteur d'un nom et ses référents emblématiques (Thiers, 1778, 101; Lewis, 1986, 79). Pour la plupart, ces tabous disparaissent toutefois à partir du XV^e siècle, époque à laquelle se développent alors un peu partout des noms comme *Louis* ou *Charles*, réservés précédemment aux représentants de la famille royale. Les modes onomastiques manifestent ainsi le développement ou le déclin de certaines valeurs sociales, mais également les craintes ou aspirations d'une population. À cet égard, elles peuvent s'analyser en termes de

besoins psychologiques ou sociaux : besoins de sécurité, besoins d'appartenance, besoins de reconnaissance ou d'estime de soi.

L'univers de la nomination est un monde en mouvement. Dès lors, comment peut-on concilier cette dynamique évolutive avec la rigidité du principe des transmissions homonymiques que nous avons observé précédemment, principe qui devrait au contraire figer les répertoires onomastiques en bloquant leur renouvellement ? L'analyse de l'émergence du nom *François* dans les répertoires du XVI^e siècle fournit une réponse à cette apparente contradiction.

Le développement du nom François dans l'anthroponymie bretonne du XVI^e siècle

En Bretagne, la diffusion du nom *François* doit sans doute beaucoup à la maison ducale, mais la référence essentielle reste manifestement saint François d'Assise, mort en 1226 et canonisé en 1228. Le duc Jean V (1389-1442) fut un ardent promoteur des ordres mendiants en Bretagne et il fit donner le nom de *François* à son premier fils en 1414. Celui-ci, duc de 1442 à 1450, fut probablement l'un des premiers Bretons à porter ce nom. L'un des témoins cités à Guingamp en 1371 à l'occasion de l'enquête de canonisation de Charles de Blois se nommait *François Rose*, mais il est vraisemblable qu'il s'agissait dans son cas d'un « nom de clergie » (l'homme était frère mineur au couvent des Cordeliers). En revanche, nous avons un précédent plus assuré avec François de la Motte, qui rendit hommage au vicomte de Rohan à Pontivy, le 17 juillet 1396 (Morice, 1744, 672). L'adhésion de François I^{er} aux idées franciscaines se

retrouve dans l'un des *livres d'heures* de son épouse Isabelle Stuart, livre dans lequel on peut le voir figuré en prière présenté par saint François, avec un écu entouré d'une cordelière (BnF, ms. lat. 1369). Son jeune cousin, fils de Richard d'Étampes, né en 1435, porte également le nom du saint et deviendra plus tard duc de Bretagne sous le nom de François II (Anselme, 1725, 463). La dévotion de ce dernier est également marquée dans son testament, rédigé à Couëron en 1488, où il implore l'intercession de « la précieuse Vierge Marie, les benoists Saints et Saintes de Paradis, et particulièrement Monsieur Saint François dont portoit le nom » (Morice, 1756, 602). S'il existe en Bretagne très peu de chapelles placées sous la titulature de François d'Assise, on trouve cependant fréquemment dans les églises ou enclos paroissiaux des statues ou autres représentations du saint qui attestent de la popularité de son culte dans la région.

Faute de parrains nommés *François*, il faut toutefois attendre la fin du XV^e siècle pour que le nom fasse son entrée dans les répertoires onomastiques. Quoique les registres de Roz-Landrieux débutent en 1451, c'est seulement en 1490 que nous y trouvons le premier baptême d'un enfant nommé *François* qui, une fois n'est pas coutume, reçut son nom de sa marraine (Françoise Mellaye, épouse de Mathieu Martin). Il y a néanmoins une première occurrence féminine avec *Franzia* Carre, née en 1452, et dont aucun de ses parrain et marraines ne portait le nom. Le nom était tellement inhabituel pour le rédacteur de l'acte qu'il s'y est repris à trois fois pour l'écrire. Parmi les premiers porteurs, citons également François de Cluz, de la famille dite *de Cleuz du*

Gage, parrain de Françoise Pean, en 1492. Le nom se diffuse enfin dans la paroisse par le marrainage de Françoise de Vaucouleur, épouse de Jean de Cleuz dans les années 1510.

Ce sont aussi des notables – hommes ou femmes – qui sont à l'origine de la plupart des attributions des noms *François* et *Françoise* à Locmaria dans les années 1540-1550 : François Le Falchun, *honorable homme*, François Le Vestle, recteur de Motreff, Bodeo et Ploumagoar, Françoise Lermynne, sœur de la prieure de Locmaria, Françoise Landays, prieure, Françoise du Briec, etc.

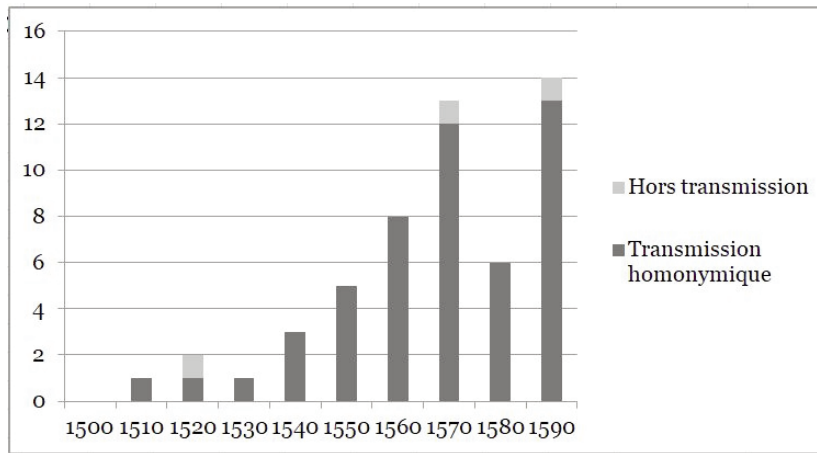
Le démarrage est également très lent à Beignon : la première mention est celle de Françoise Binard, qui reçut son nom de François de Glesnily, sieur de Beignon, en 1509. La diffusion prend véritablement son essor dans les années 1530, grâce notamment au parrainage de maître François Barre, responsable de la nomination de deux *François* et de sept *Françoise*. Le graphique de la figure 7 montre que la diffusion du nom s'est faite essentiellement par transmission homonymique.

Ainsi, la diffusion d'un nouveau nom passe par le choix du parrain et l'évolution des répertoires onomastiques – le déclin de certains noms et le succès des autres – résulte principalement de la sélection préliminaire du parrain en fonction du nom qu'il porte. Cette présélection concerne en premier chef le nommeur, celui par qui passe la transmission homonymique, à savoir le parrain principal lorsqu'il y en a plusieurs, ou la marraine principale si l'honneur de la nomination lui a été conféré. *A contrario*, l'examen des registres de baptême bretons montre que la diffusion d'un nom trop original peut être bloquée par l'absence de sollicitation des parrains porteurs du nom indésirable, par leur désignation comme seconds

parrains ou comme parrains d'une fille lorsque la nomination est conférée à la marraine. La diffusion du nom *Pregent* à Bignan montre ainsi qu'il ne suffit pas qu'un noble inaugure un nouveau nom dans une paroisse pour que ce nom se développe ensuite mécaniquement : la première attestation du nom est celle de Pregent de Kermeno, baptisé à Bignan le 20 septembre 1556, qui reçut son nom de son parrain Pregent de Treccion, originaire de la paroisse de Campénéac. *Pregent* est un ancien nom breton devenu très rare au XVI^e siècle. Pregent de Kermeno transmet ensuite son nom à plusieurs de ses filleuls dont Pregent Eudoux, né en 1577 et Pregent Bernard, né en 1582. Il est vraisemblablement à l'origine de la nomination de plusieurs autres porteurs du nom connus dans la paroisse un peu plus tard : Pregent Jeffredo, cité en 1590, Pregent Branchu, cité en 1619, Pregent le Quentrec, cité en 1622, Pregent Le Roy, cité en 1630, Pregent Daniel, cité en 1632 (les registres de baptêmes de Bignan sont lacunaires de 1591 à 1599). En dépit d'un nombre suffisant de porteurs arrivés à l'âge adulte pour assurer la diffusion du nom, on ne trouve, entre 1600 et 1640, que deux nouvelles nominations, celle de Pregent Pepion, en 1619 et celle de Pregent Le Boucher, en 1620, tous les deux filleuls de Maître Pregent Branchu. Un nom qui n'est pas suffisamment estimé ou trop marginal s'éteint rapidement parce que les parents ne feront pas appel aux porteurs de ce nom pour le parrainage de leur enfant.

Choix du parrain ou choix du nom ?

Parrainage et nomination sont intrinsèquement liés en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles. En milieu populaire, c'est le besoin de sécurité, besoin vital et

PARRAINAGE ET NOMINATION EN BRETAGNE AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLESFig. 7 Modes de transmission du nom François à Beignon au XVI^e siècle

primordial, qui constitue leur fondement, tant pour l'enfant baptisé que pour ses parents. Pour l'enfant, c'est surtout de sa survie qu'il s'agit, et pour les parents, c'est une occasion exceptionnelle de s'intégrer dans la communauté et de se former un réseau de solidarité durable. Si le parrainage constitue la représentation rituelle de cet engagement de solidarité, la nomination apporte la « signature » du garant. Le garant peut être de ce monde, et c'est généralement le parrain, ou de l'autre, s'il s'agit d'un défunt ou d'un saint dont on attend l'intercession, ou que l'on remercie pour son intercession efficace si l'on avait fait précédemment un vœu pour la survie de l'enfant. Rien n'empêche d'ailleurs que ce garant soit à la fois un proche et un saint puisque l'on cumule de cette façon les effets de la solidarité. La plupart du temps, le nom est donc la marque d'une assistance obtenue ou attendue. Il est rarement attribué pour des raisons esthétiques et participe à une stratégie délibérée. À la fin du Moyen Âge, on croyait encore à la puissance créatrice du nom, à l'idée que les promesses révélées par son étymologie ou par son symbolisme pouvaient se réaliser

dans la vie de son porteur, à l'idée que celui qui recevait par exemple le nom de *Jean* au baptême pouvait bénéficier d'une grâce particulière du Seigneur.

En définitive, deux options étaient donc possibles pour les parents au moment de la sélection des parrains et marraines.

Soit la nomination primait pour différents motifs (démarche votive ou augurative, image sociale) et elle orientait alors la sélection des parrains ou pouvait fonder une négociation en vue d'une dérogation à la norme des transmissions. Ce processus constitue le ressort des modes onomastiques.

Soit les relations d'amitié et d'estime réciproque entre futurs compères primaient sur la nomination. Cette approche produisait fréquemment des homonymies dans les fratries, mais aussi des dérogations à la norme des transmissions homonymiques pour les pallier. La recherche de consolidation de réseaux de solidarité et d'une certaine forme de clientélisme, qui devait profiter à l'éducation de l'enfant, s'inscrivait également dans cette démarche.

L'évolution constante des répertoires depuis le Moyen Âge central permet de penser que la première option a longtemps été prépondérante, au moins jusqu'au XVI^e siècle. À cette époque, la croyance en la puissance déterminante du nom décroît et l'on privilégie alors la recherche de protecteurs, vecteurs et facteurs d'une ascension sociale espérée.

CONCLUSION

L'enquête bretonne confirme les résultats déjà obtenus en France du Nord au XVI^e siècle et les fait remonter jusqu'au XV^e siècle. Elle fait cependant ressortir une différence culturelle profonde entre le *pays gallo*, à l'est, fortement structuré par les solidarités de voisinage, et le *pays bretonnant*, à l'ouest, qui met davantage en œuvre les solidarités familiales.

Au début du XVI^e siècle, l'usage est d'être parrain ou marraine au moins une fois avant son mariage. Certains ne le seront toutefois jamais. Dans la plupart des cas, à l'exception des personnalités influentes de la paroisse, chaque parrain ou marraine aura rarement plus de trois filleuls ou filleules. Le modèle ternaire est partout la norme avant la publication du décret du concile de Trente sur le nombre des parrains et marraines, en 1563. Sa mise en application a été relativement rapide dans les diocèses occidentaux de Tréguier, Quimper et Saint-Brieuc (1570-1585) mais elle a été repoussée après les guerres de la Ligue dans le Vannetais et le Nantais (1599-1600) et imposée difficilement dans les évêchés de Rennes et de Saint-Malo, en 1611. L'adoption plus ou moins rapide du modèle du couple traduit le degré d'attachement de la population aux seconds parrains et marraines et, indirectement, l'importance de leur rôle social

dans la communauté. Il est possible que cette fonction soit en partie liée à l'organisation sociale du travail et aux modes de faire-valoir des terres. Lorsque le paysan est propriétaire de son exploitation, ce qui était le cas en *pays bretonnant*, les familles se dispersent peu, restent attachées à leurs terres et les besoins d'assistance sont prioritairement assurés par les membres du groupe familial. En *pays gallo* où les paysans n'étaient pas propriétaires, les familles étaient plus dispersées et les chefs d'exploitation s'appuyaient davantage sur les réseaux de compérage en cas de besoin d'assistance.

Dans la seconde moitié du XV^e siècle, les parrains et marraines étaient encore très majoritairement sollicités en dehors de la parenté en Bretagne. On faisait appel, le plus souvent, à des personnes jeunes, en âge d'avoir des enfants, issus du même milieu professionnel et choisis parmi les proches voisins. L'objectif était de se constituer un réseau d'entraide mais ce réseau était moins vital lorsque le milieu familial était resserré, ce qui explique l'absence de réticences à passer au modèle du couple en *pays bretonnant*.

Le parrainage intrafamilial se développe en Bretagne au cours du XVI^e siècle, avec un tassement toutefois au début du XVII^e siècle, à la suite de la réduction imposée du nombre des parrains et marraines qui a amené les familles à s'orienter davantage vers le parrainage des élites. Le développement du parrainage par la parenté reprendra néanmoins par la suite et on peut y voir le signe d'une diminution de la précarité et du sentiment d'insécurité.

Il serait souhaitable que ce type de recherche soit étendu à l'ensemble des régions françaises au XVI^e siècle car plusieurs sondages ont révélé que les

populations du sud du Massif Central avaient opté pour un mode de fonctionnement très différent, organisé dès l'époque médiévale autour de la cellule familiale, privilégiant le recours au parrainage de la parenté et se contentant d'un nombre minimum de parrains et marraines.

L'analyse des répertoires onomastiques et des modes de nomination a montré le caractère normatif des *transmissions homonymiques* entre les parrains et marraines et leurs filleuls ou filleules. Toutefois, si en Bretagne les garçons reçoivent presque toujours au baptême le nom d'un de leurs parrains (généralement celui de leur premier parrain), la situation est plus complexe pour les filles : à l'ouest, elles reçoivent en principe leur nom de leur marraine mais à l'est, ce sont les parrains qui transmettent leur propre nom à leurs filleules sous une forme féminisée. Ce mode particulier de nomination leur

confère un honneur supplémentaire et marque l'attachement important des familles de l'est breton au système du compérage, justifié par des attentes très fortes en matière de solidarités.

Enfin, l'analyse des cycles onomastiques atteste que le succès des noms, leur échec ou leur déclin sont fondamentalement liés, jusqu'au XVI^e siècle, au procédé de la transmission homonymique. Les nouveaux noms sont généralement introduits dans les répertoires par les membres des élites sociales mais leur diffusion ultérieure n'est jamais garantie ni automatique. Elle ne se produit que lorsque les familles choisissent massivement des parrains déjà porteurs du nom, ce qui suppose que ceux-ci étaient en partie choisis pour leur nom.

Pierre-Yves QUÉMENER

Université d'Angers
CERHIO – UMR 6258

pierreyves.quemener@aliceadsl.fr

NOTES

1. Fondé par Guido Alfani et Vincent Gourdon en 2006, le réseau Patrinus est à l'origine de la publication de plusieurs ouvrages sur l'histoire du baptême et du parrainage : *Baptiser : pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)* (Alfani, Castagnetti, Gourdon, 2009) ; *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900* (Alfani, Gourdon, 2012) ; *Le parrainage en Europe et en Amérique* (Alfani, Gourdon, Robin, 2015).

2. Voir notamment la succession immédiate des actes de 1470, après ceux de 1465, au feuillet 22 et ceux de 1480, après ceux de 1473, au feuillet 26. Au feuillet 40, on passe directement de l'année 1490 à 1492.

3. Les premiers registres de baptêmes du pays nantais ont été tenus directement en français dès

1464 à Savenay, 1465 à Marsac, 1467 à Nantes – Saint-Nicolas, 1476 à Pannecé.

4. Moyennes calculées pour la période 1780-1789 : 644 baptêmes à Beignon et 91 baptêmes à Saint-Malo-de-Beignon.

5. Je remercie le Cercle Généalogique Sud Bretagne pour la communication des relevés de baptêmes de cette période. Ces relevés ont été effectués par Étienne Allain et mis en ligne sur le site <http://beignon.free.fr/> [consulté le 11 juillet 2016]

6. Les relevés de baptêmes de Locmaria ont été établis par Norbert Bernard. Je remercie Bertrand Yeurc'h de me les avoir communiqués.

7. Les relevés de baptêmes de Bignan, ainsi que ceux de Plumelec, ont été établis par Hervé Offredo. Je le remercie vivement pour cette communication.

8. La rédaction des actes de 1599 suit directement ceux de 1591 dans le registre de Bignan (vue 215 sur 577 dans les registres en ligne).
9. Extrait d'une lettre adressée en novembre 1380 au bailli de Rouen (Gauvard, 1993, 1121).
10. Sur l'aspect financier des cérémonies du baptême, voir les témoignages du registre d'inquisition de Jacques Fournier (Jussen, 1992, 486) et l'instauration des lois somptuaires en Europe occidentale à partir de la fin du Moyen Âge (Alfani, Gourdon, 2009).
11. En outre, la solidarité pouvait s'exercer à l'égard du filleul en cas de défaillance des parents comme en témoigne cette recommandation de Jean Calvin, en 1561, à son ami Nicolas des Gallars en faveur du fils de son ancien médecin, Benoit Textor, alors décédé : « Le souvenir de son père doit me pousser à désirer qu'on aide ses enfants. Et j'ai cette raison particulière : de celui-là j'ai été le parrain ; il faut donc que je remplace son père. [...] Je t'écris ceci pour que tu présentes ma recommandation à tous ceux dont il y aura lieu d'implorer la bonté en faveur de cet enfant. Que ma lettre en soit le témoin : quelque service qu'ils lui rendent, il me sera agréable à moi comme s'il était rendu à mon propre fils » (Doumergue, 1905, 559).
12. En Bretagne, on se mariait entre 20 et 25 ans au milieu du XVII^e siècle et entre 26 et 31 ans à la fin du siècle (Croix, 1993, 285).
13. Sur la participation fréquente des sages-femmes aux cérémonies du baptême, voir les études de Jean-François Chauvard pour Venise au XVI^e siècle (Chauvard, 2009, 349-355) et d'Alessio Basilico pour l'Italie centro-méridionale à l'époque moderne (Basilico, 2012, 34-36).
14. L'historiographe breton rapporte que Guillaume Le Bouteiller, époux de Marie de Pleguen, décéda sans héritier en mars 1487 (Du Paz, 1619, 488).
15. Voir notamment les textes rassemblés par Patrice Beck dans (Beck, 1997).
16. Concile de Trente, Session 24, chapitre 2. Le catéchisme du concile de Trente confirma cette doctrine en 1566 en préconisant que l'on devait « se borner à un seul parrain, ou à une seule marraine, ou du moins prendre seulement l'un et l'autre » (Doney, 1842, 321).
17. Les registres paroissiaux de l'Aveyron sont consultables en ligne sur le site des Archives départementales de l'Aveyron : <http://archives.aveyron.fr/archive/recherche/etat-civil/> [consulté le 21 août 2016].
18. Registres de baptêmes de Saint-Même, série 1523-1669 (vue 237/497), Archives départementales de Loire-Atlantique, en ligne sur le site <http://archives.loire-atlantique.fr> [consulté le 27 octobre 2016].- Voir aussi (Maitre, 1892, 370). Je remercie Jean-Luc Deuffic de m'avoir signalé cette notice.
19. Registre des baptêmes d'Amanlis, 1603, cote 10 Num 35002 64 (vue 5/10), Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, en ligne sur le site http://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet [consulté le 1^{er} novembre 2016]. Il s'agit d'une référence au texte de la Doctrine sur le sacrement de mariage édictée par le concile de Trente le 11 novembre 1563, Session 24, chapitre 2 (Alberigo, 1994, 1538).
20. La spécificité du régime du domaine congéable est la dissociation de la propriété entre le seigneur foncier, possesseur du fonds, et l'exploitant (« tenancier » ou « domanier »), possesseur des édifices et superficies (bâtiments d'exploitation, arbres des talus et récoltes). Le seigneur peut congédier son tenancier mais il doit alors lui rembourser la valeur des édifices.
21. Le critère de l'homonymie patronymique renseigne sur un niveau minimal de parenté. Il n'intègre pas les grands-mères ni les alliés de la famille. Il s'agit toutefois d'un indicateur intéressant car il est aisément calculable et il facilite les études comparatives entre échantillons d'époques ou de lieux différents. Sur cette méthode, voir (Bertheau *et al.*, 2015, 49).
22. Statistiques personnelles.
23. Statistiques personnelles.
24. Toutes les correspondances entre les noms des différents parrains et marraines et les noms de leurs filleuls ou filleules sont comptabilisées séparément. Le taux des transmissions homonymiques est le rapport entre la somme de ces correspondances et le nombre de garçons ou filles. Pour les noms féminins, on calcule distinctement les transmissions exclusives des parrains (le nom de la filleule est uniquement une forme féminisée de celui de son parrain) et les transmissions mixtes (le nom de la filleule est à la fois celui de sa marraine et une forme féminisée de celui de son parrain).

25. Le 16 mai 1606, l'évêque de Saint-Brieuc Melchior de Marconnay, changea le nom de Tristan Malros en celui de Jan à l'occasion de sa confirmation (Registre de baptêmes de Plouvara, 1543-1633, Archives départementales des Côtes d'Armor, cote 5 Mi 355, vue 243).

26. Le 18 juillet 1644, l'évêque de Quimper René du Louët changea les noms de 19 confirmés de la

paroisse de Mur (Registre des baptêmes de Mur-de-Bretagne, 1599-1669, Archives départementales des Côtes d'Armor, cote 5 Mi 551, vue 188).

27. Le nom a été attribué à Payen Eudoux (20/12/1604), Payen Le Garjan (24/11/1617), Payen Richard (22/1/1618), Payen Jehanno (20/10/1618), Payen Mandart (2/6/1622) et Payen Gillet (5/12/1623).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REGISTRES PAROISSIAUX ÉTUDIÉS

BEIGNON: Registres des baptêmes 1502-1584 et 1585-1640, cote 1 Mi EC-12 R1, *Archives départementales du Morbihan*, en ligne sur le site

<http://recherche.archives.morbihan.fr/archive/recherche/etatcivil> [consulté le 20 août 2016]

BIGNAN: Registre des baptêmes 1531-1640, cote Mi EC-17 R1, *Archives départementales du Morbihan*, en ligne sur le site

<http://recherche.archives.morbihan.fr/archive/recherche/etatcivil> [consulté le 20 août 2016]

LOCMARIA: Registres des baptêmes 1534-1556, cote 2 Mi 119, *Archives municipales de Quimper*, en ligne sur le site

<http://archives.quimper.bzh/> [consulté le 20 août 2016]

PLUMLEC: Registre des baptêmes 1572-1667, cote Mi EC-172 R1, *Archives départementales du Morbihan*, en ligne sur le site

<http://recherche.archives.morbihan.fr/archive/recherche/etatcivil> [consulté le 20 août 2016]

ROZ-LANDRIEUX: Registre des baptêmes 1451-1528, cote 10 NUM 35246 1, *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, en ligne sur le site

<http://archives.ille-et-vilaine.fr/fr> [consulté le 20 août 2016]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALBERIGO, Giuseppe (dir.) (1994), *Les conciles œcuméniques. Les décrets de Trente à Vatican II*, t. II-2, Paris, Cerf.

ALFANI, Guido (2006), *Padri, padrini, patroni. La parentela spirituale nella storia*, Venezia, Marsilio.

ALFANI, Guido et GOURDON, Vincent (2009), «Fêtes du baptême et publicité des réseaux sociaux en Europe occidentale. Grandes tendances de la fin du Moyen Âge au XX^e siècle», *Annales de Démographie Historique*, 1, 153-189.

ALFANI, Guido, CASTAGNETTI, Philippe et GOURDON, Vincent (dir.) (2009), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Saint-Étienne, PUSE.

ALFANI, Guido, GOURDON, Vincent (éd.) (2012), *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, London, Palgrave Macmillan.

ALFANI, Guido, GOURDON, Vincent et ROBIN, Isabelle (dir.) (2015), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XX^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang.

ANSELME, Père (1725), *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, 3^e éd., Paris.

BABIN, François (1735), *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers. Sur les Sacrements en général et sur le Baptême et la*

- Confirmation. Tenues en l'année 1716*, Avignon, Giroud et Delorme.
- BASILICO, Alessio (2015), «La parenté spirituelle à Teramo (Italie) durant l'époque moderne», 21-38, in Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XX^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang.
- BECK, Patrice (1997), «Discours littéraires sur l'anthroponymie (VI^e-XVI^e siècles)», 121-161, in Patrice Beck (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. IV, *Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e siècle)*, Tours, Publications de l'université de Tours.
- BERTEAU, Camille, GOURDON, Vincent et ROBIN, Isabelle (2010), «Familles et parrainages : l'exemple d'Aubervilliers entre les XVI^e et XVII^e siècles», *XVII^e siècle*, 4, 597-621.
- BERTEAU, Camille, GOURDON, Vincent et ROBIN, Isabelle (2015), «Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles», 39-68, in Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XX^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang.
- BESNARD, Joséphine et DESPLANQUES, Guy (2004), *La cote des prénoms en 2005*, Paris, Balland.
- BOURDE DE LA ROGERIE, Henri (1921), «Registre des baptêmes de Roz-Landrieux de 1451 à 1529», *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 48, 79-88.
- BURGUIÈRE, André (1980), «Un nom pour soi», *L'Homme*, 4, «Formes de nomination en Europe», 25-42.
- BURIDANT, Claude (1998), «Les paramètres de l'étymologie médiévale», 11-56, in Claude Buridant (dir.), *L'étymologie, de l'Antiquité à la Renaissance*, Lexique 14, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- CHAUVARD, Jean-François (2009), «Ancora che siano invitati molti compari al Battesimo. Parrainage et discipline tridentine à Venise (16^e siècle)», 341-368, in Guido Alfani, Philippe Castagnetti, Vincent Gourdon (dir.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècle)*, Saint-Étienne, PUSE.
- CORBLET, Jules (1882), *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême*, t. 2, Paris, Victor Palmé.
- COURIOL, Étienne (2015), «La place de la parenté dans les baptêmes d'une paroisse lyonnaise d'Ancien Régime», 293-313, in Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XX^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang.
- CROIX, Alain (1967), «La démographie du Pays nantais au XVI^e siècle», *Annales de Démographie Historique*, 63-90.
- CROIX, Alain (1974), *Nantes et le Pays Nantais au XVI^e siècle, Étude démographique*, Paris, EHESS.
- CROIX, Alain (1993), *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Rennes, Ouest-France.
- DELISLE, Léopold (1900), «Mandements épiscopaux imprimés à Tréguier au XV^e siècle. Lettre à M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut.», *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 61, 59-70.
- DONEY, Abbé (1842), *Catéchisme du concile de Trente*, t. 1, Dijon, Victor Lagier.
- DOUMERGUE, Émile (1905), *Jean Calvin, Les hommes et les choses de son temps*, t. 3, Lausanne, Georges Bridel et C^{ie}.
- GAUVARD, Claude (1991), «De grace especial». *Crime, état et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- GAUVARD, Claude (1993), «Violence citadine et réseaux de solidarité. L'exemple français aux XIV^e-XV^e siècles», *Annales E.S.C.*, 5, 1113-1126.

- GOURDON, Vincent (2015), «Le renouveau de l'histoire du parrainage aux époques moderne et contemporaine en France», *Obradoiro de Historia Moderna*, 24, 23-48.
- GOURVIL, Francis (1984), «Les prénoms masculins à Morlaix dans la première moitié du XVI^e siècle», 7-17, in *Questions d'histoire de Bretagne, Actes du 10^e Congrès national des Sociétés Savantes, Brest 1982*, t. 2, Paris, ENSB-CTHS.
- GRANGE, Cyril (2016), «Nommer: enjeux symboliques, sociaux et politiques», *Annales de Démographie Historique*, 1, 7-11.
- GUILLOTIN DE CORSON (1876), «Les évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon», *Revue de Bretagne et de Vendée*, 20^e année, t. 4, janvier, 360-371.
- ISBLED, Bruno (2011), «Le premier registre de baptêmes de France: Roz-Landrieux (1451)», *Place publique*, mars-avril, 67-69.
- JUMIEGES (DE), Guillaume (1826), *Histoire des ducs de Normandie publiée pour la première fois en français par M. Guizot*, Caen, Mancel.
- JUSSEN, Bernhard (1992), «Le parrainage à la fin du Moyen Age: savoir public, attentes théologiques et usages sociaux», *Annales E. S. C.*, 2, 467-502.
- LAGORGETTE, Dominique (2005), «La vérité du nom: métadiscours sur le droit nom, métadiscours sur l'origine?», *Bien Dire et Bien Apprendre*, 23, «Le vrai et le faux au Moyen Âge», 277-293.
- LARDET, Pierre (1998), «L'onomastique facétieuse de Jules-César Scaliger», 167-186, in Claude Buridant (dir.), *L'étymologie, de l'Antiquité à la Renaissance*, Lexique 14, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- LA RONCIÈRE, Charles.-Marie, CONTAMINE, Philippe et DELORT, Robert (1971), «Document 127: Le clergé et les fidèles d'un diocèse breton d'après un mandement épiscopal, 1496», 320-321, in Charles-Marie de la Roncière *et al.*, *L'Europe au Moyen Âge. Documents expliqués*, t. 3: *Fin XIII^e siècle – fin XV^e siècle*, Paris, Armand Colin.
- LE MÉE, René (1975), «La réglementation des registres paroissiaux en France», *Annales de Démographie Historique*, 433-477.
- LEWIS, Andrew W. (1986), *Le sang royal*, Paris, Gallimard.
- MAITRE, Léon (1892), *Inventaire-sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790, Loire-Inférieure*, t. V, Nantes, Grimaud.
- MARTEVILLE, A., VARIN, P. (1843), *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, par Ogée*, nouv. éd., t. 1, Rennes, Molliex.
- MARTEVILLE, A., VARIN, P. (1845), *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, par Ogée*, nouv. éd., t. 2, Rennes, Molliex.
- MAURICE, Philippe (1997), «L'état civil des notaires du Gévaudan à la fin du Moyen Âge: choix des parrains, choix des noms», 179-209, in Patrice Beck (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. IV, *Discours sur le nom: normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e siècles)*, Tours, Publications de l'université de Tours.
- MERCIER, Louis Sébastien (1783), *Tableau de Paris*, nouv. éd., t. 7, Amsterdam.
- MINVIELLE, Stéphane (2015), «Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime», 259-291 in Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang.
- MORICE, Hyacinthe (1742, 1744, 1756), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. 1, 2 et 3, Paris, Charles Osmont.
- PAVILLON, Nicolas (1667), *Rituel romain du pape Paul V à l'usage du diocèse d'Alençon*, Paris.

- PAZ (DU), Augustin (1619), *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, Nicolas Buon.
- PÉGEOT, Pierre (1982), «Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Âge. Porrentruy 1482-1500», 53-70, in Jacques Verger (dir.), *Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- PÉZARD, André (1950), *Dante sous la pluie de feu (Enfer, chant XV)*, Paris, Vrin.
- PITT-RIVERS, Julian (1983), «Le choix du parrain et le choix du nom : introduction à l'étude de cas», *L'Uomo*, t. 7, n° 1-2, 31-38.
- QUÉMENER, Pierre-Yves (2012), *Les choix de prénomination dans la Sénéchaussée de Gourin aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Mémoire de Master d'histoire, Université de Rennes, consultable en ligne sur le site <https://univ-angers.academia.edu/pierreyvesquemener> [consulté le 11 juin 2017].
- ROLKER, Christof (2016), «*Pater spiritualis*. La parenté spirituelle à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne», 69-92, in Aude-Marie Certin (dir.), *Formes et réformes de la paternité à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, Frankfurt am Main, Peter Lang.
- ROSENZWEIG, Louis (1881), *Inventaire-sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790, Morbihan*, t. IV, Vannes, Galles.
- THIERS, Jean-Baptiste (1778), *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, t. 2, 4^e éd. [1697], Avignon, Chambeau.
- VORAGINE (DE), Jacques (2004), *La Légende dorée*, édition publiée sous la direction d'Alain Boureau. Paris, Gallimard.
- ZONABEND, Françoise (1980), «Le nom de personne», *L'Homme*, t. 20, n° 4, *Formes de nomination en Europe*, 7-23.

RÉSUMÉ

Au Bas Moyen Âge et à l'époque moderne, l'étude de la nomination est indissociable d'une étude du parrainage. Cet article vise à préciser leurs fonctions sociales respectives en Bretagne au XV^e et XVI^e siècle et à rechercher qui, du nom ou du parrain, détermine l'autre. L'institution du parrainage était un élément constitutif de la sociabilité communautaire. En contrepartie d'une honorabilité proclamée aux yeux de tous, le parrain avait le devoir implicite de porter assistance à son

filleur et à son compère en cas de besoin. La transmission du nom au filleul était le signe de cet engagement mais, pour les parents, ce nom pouvait aussi être une marque d'honneur envers un saint particulier qui devenait *de facto* redevable d'une assistance similaire à l'égard du nouveau-né. L'évolution des besoins de solidarité et de la croyance en la puissance déterminante des noms explique celle des pratiques nominatives.

SUMMARY

For the late Middle Ages and early-modern era, studying naming practices is inseparable from studying godparenthood. This article aims to clarify their respective social functions in Brittany in the fifteenth and sixteenth centuries and to seek out which, by name or godparent, determined the other one. The institution of godparenthood was a constituent element of community sociability. In return for a good reputation in the eyes of all, the godparent had the implicit

duty to assist his godson and his parents in case of need. The transmission of the name to the godson was the sign of this commitment but, for the parents, this name could also be a mark of honor towards a particular saint who became *de facto* accountable for similar assistance with regard to the newborn. The evolution of the needs of solidarity and of the belief in the power of names explains the evolution of the naming practices.